

in Elina Lemaire (dir.), *Les groupes parlementaires*, Varenne, 2019.

# L'avènement de véritables groupes parlementaires au début de la III<sup>e</sup> République et le style particulier du parlementarisme républicain français (1871-1910)

*Armel Le Divellec*

*Professeur de droit public à l'Université de Paris II  
Directeur du Centre d'études constitutionnelles et politiques*

Pendant la campagne électorale de l'automne 1877, les républicains diffusèrent largement un foulard avec la reproduction des portraits en médaillon de Thiers et Gambetta, sous le titre « Union de tous les groupes républicains », accompagnée des deux déclarations des « groupes de la gauche » du Sénat et de la Chambre des députés. Y Figurent ensuite les noms des membres du bureau de chacun de ces groupes. Ainsi donc, si les républicains faisaient bloc dans l'adversité, ils n'en faisaient pas disparaître pour autant leurs nuances, matérialisées par l'existence de groupes parlementaires distincts (quatre à la Chambre, trois au Sénat), fait dont nous pouvons aujourd'hui trouver la trace iconographique<sup>1</sup>.

Contrairement à l'idée communément reçue, il faut dater l'apparition de véritables groupes parlementaires (au sens de groupes *politiques*<sup>2</sup>), en France, au tout début de la III<sup>e</sup> République, et non seulement à partir de 1910, date de leur première reconnaissance juridique officielle à la Chambre des députés. Outre les prémisses remontant à la Restauration, la Monarchie de Juillet et au Second Empire, mais qui restèrent très diffuses, cette naissance véritable doit être incontestablement fixée à la période de l'Assemblée nationale élue en 1871 à la suite de la défaite militaire française face à l'Allemagne bismarckienne, assemblée qui rédigea et adopta les lois constitutionnelles de la III<sup>e</sup> République<sup>3</sup>. C'est à ce moment que se fixe un certain type d'organisation et de méthode de travail, qui se poursuivra avec de forts éléments de continuité sous toutes les législatures de la III<sup>e</sup> République jusqu'à la réforme du règlement de la Chambre des députés qui, en 1910, les consacre définitivement<sup>4</sup>.

Cette histoire méconnue est plus riche que l'on ne le pensait généralement : l'existence réelle et l'importance des groupes parlementaires en France est plus précoce que ce que la littérature historique et constitutionnaliste a eu tendance à croire<sup>5</sup>. Sous-estimée, mal travaillée, cette

<sup>1</sup> Reproduit dans Fresnette Pisani-Ferry, *Le coup d'Etat manqué du 16 mai 1877*, Robert Laffont, 1965. On peut retrouver facilement l'image sur internet.

<sup>2</sup> On laissera de côté la question des groupes thématiques transpartis, qui préfigurent les groupes d'études d'aujourd'hui. A l'Assemblée nationale de 1871 ont notamment existé une Réunion des agriculteurs de l'Assemblée et une Réunion de la liberté commerciale (libre-échangiste), l'une protectionniste, l'autre non, et fortes respectivement de 191 et 180 députés.

<sup>3</sup> Ce qu'a malheureusement sous-estimé Damien Gros dans sa thèse : *Naissance de la Troisième République*, PUF, "Léviathan", 2014 (qui traite des groupes principalement au chapitre II, p. 45-83).

<sup>4</sup> Le Sénat attendra 1921 pour faire de même, alors que les groupes dans la haute assemblée avaient une existence réelle tout à fait comparable à celle de la Chambre.

<sup>5</sup> Jean Waline, « Les groupes parlementaires en France », *Revue du droit public*, 1961, p. 1170-1180. Des informations plus précises avaient toutefois été rassemblées par Jean-Marie Mayeur dans son remarquable ouvrage de synthèse *La vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, Seuil, 1984, qui a pu en particulier s'appuyer sur le travail exceptionnel et décisif de l'historien allemand Rainer Hudemann pour la phase 1871-1875 (v. R. Hudemann, *Fraktionsbildung im französischen Parlament. Zur Entwicklung des Parteiensystems in der frühen Dritten Republik (1871-1875)*, Munich-Zurich, Artemis Verlag, 1979). Le tableau

question suppose des recherches minutieuses, notamment le dépouillement systématique de la presse de l'époque et l'exploration d'archives privées voire de rapports de police<sup>6</sup>.

Considérables entre 1871 et 1875, les groupes ont continué à exister et à agir de manière déterminante dans toutes les assemblées après 1876. Ils ont représenté un facteur très important de la vie parlementaire de l'époque, tant pour la socialisation des élus, les processus de décision internes aux chambres comme leur interaction avec le gouvernement et la vie constitutionnelle en général. Cela incite à relativiser l'image, essentiellement rétrospective, d'un parlementarisme de la Troisième République largement inorganisé et purement individualiste.

En raison de son importance pour la suite et des informations dont nous disposons, il convient de consacrer une place spécifique à la question des groupes sous l'Assemblée nationale de 1871 avant de tenter de synthétiser le propos pour la longue période qui suit, de 1876 à 1910.

## I. L'Assemblée nationale de 1871 et les jalons décisifs pour le développement des groupes parlementaires en France

Le vocabulaire lui-même n'était, au départ, pas parfaitement fixé : on parla encore longtemps de « réunions parlementaires » (comme sous la période antérieure à 1871), quelquefois même de « fractions »<sup>7</sup> (le terme a passé dans la langue allemande qui parle de *Fraktion*). Mais le terme de groupe s'est tout de même progressivement imposé.

Il existe une relative difficulté à retracer cette histoire, car les détails ne figurent que rarement dans les très nombreux récits, qui privilégient d'ailleurs la séance publique – dans laquelle on taisait généralement l'existence des groupes (on trouve néanmoins plusieurs exceptions révélatrices<sup>8</sup>) – ou bien sont approximatifs, voire erronés<sup>9</sup>. Il y a aussi une forme de pudeur ou

---

de synthèse qu'il donne (p. 31) fut d'ailleurs reproduit par J.-M. Mayeur (*op. cit.*, p. 40) ; v. aussi un article en français résumant ses principales thèses : Hudemann, « Les groupes parlementaires dans les stades de formation du parlementarisme français au XIX<sup>e</sup> siècle. Méthode d'analyse et typologie », in S. Berstein, P. Milza (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, PUF, 1998, p. 318-333. G. Le Béguec, « Naissance et développement des groupes parlementaires sous la III<sup>e</sup> République », *Parlements*, n°0, 2003. La question est tout de même évoquée dans J. Garrigues, « L'âge d'or de la République parlementaire 1870-1914 », in J. Garrigues (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, A. Colin, 2007, p. 252-255. Très riche sur cette question : Jérôme Grévy, *La République des opportunistes 1870-1885*, Perrin, 1998, en particulier le chapitre 12 sur le travail parlementaire. V. désormais l'heureuse synthèse de Damien Connal, *Les groupes parlementaires en France*, LGDJ, 2014, p 22-24.

<sup>6</sup> J. Grévy en mentionne plusieurs, qui fournissent de précieux renseignements.

<sup>7</sup> Ainsi le *Journal des débats*, 3 déc. 1874.

<sup>8</sup> Ainsi par exemple, dans la séance du 20 janvier 1872, un député interpelle son collègue Raudot en tant que « président de la réunion de la droite » (Annales, t. 7, p. 119). Le 14 décembre 1872 (Annales, t. 14, p. 592 et s.) : M. Le Royer : «...je veux vous donner quelques explications sur la situation particulière du groupe auquel j'appartiens.

M. l'amiral Dompierre d'Hornoy : Quel groupe ?

M. Le Royer : La gauche républicaine

Voix à droite : parlez !

M. Le Royer : Le groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir et que vous connaissez à merveille (...).

Dans la séance du 24 mai 1873, Casimir-Perier déclare : « M. le duc de Broglie ne s'est pas souvenu que l'honorable M. Waddington et moi nous avons longtemps appartenu au centre droit... (rumeurs à droite), et que nous ne l'avons quitté que lorsque nous avons vu qu'une partie au moins du centre droit allait se confondre avec l'extrême droite. (...) [J']arrive aux motifs de notre entrée dans le cabinet, motifs qui m'ont déterminé ainsi que l'honorable M. Bérenger et l'honorable M. Waddington, tous deux mes amis personnels et politiques, ayant siégé avec moi dans un groupe auquel vous ne pouvez refuser le nom de conservateurs, dans un groupe qui m'a fait

de coquetterie des anciens acteurs, des hommes d'Etat, à entrer dans ces considérations « de cuisine »<sup>10</sup>.

Fruit d'une révolution au sens juridique (la rupture entre deux ordres constitutionnels), l'Assemblée nationale de 1871 ouvre, en quelque sorte, un cycle : celui de la république parlementaire, dont la naissance fut laborieuse comme l'on sait, mais qui fixe une sorte d'équilibre paradigmatic du parlementarisme français jusqu'à 1958 au moins. La Guerre de 1871 avait rebattu les cartes entre les courants politiques et reposé la question du régime politique (monarchie, république ou empire) ; cette question du régime va rester ouverte jusqu'à la fin (janvier-février 1875). Sans doute, l'Assemblée de 1871, dans ses premier mois, paraissait « une masse aux contours indistincts (...) (où) flottaient quelques centaines d'hommes qui cherchaient leurs certitudes et leurs affinités », comme l'écrivait Daniel Halévy<sup>11</sup>. Élue dans la confusion<sup>12</sup>, sans véritable campagne électorale, surtout sur le thème de la paix ou la guerre ainsi que dans le rejet de l'Empire, elle comprenait, dans tous les camps beaucoup de députés nouveaux, inexpérimentés. Il existe cependant des éléments de continuité : un nombre non négligeable de députés élus en 1871 avaient siégé dans les assemblées de la Monarchie de Juillet et de la Seconde République<sup>13</sup> et, surtout, dans celles des dernières années du Second Empire<sup>14</sup> ; en effet, quoique brève, la vie du dernier Corps législatif impérial (élu en mai-juin 1869) avait été politiquement très intense. En somme, la présence de quelques députés expérimentés dans l'Assemblée en 1871 a pu aider les groupes à se former. On constate même une certaine analogie dans les étiquettes, comme on le verra, même si les reclassements ont été nombreux<sup>15</sup>.

## A. L'identification des groupes politiques en 1871-1875

---

l'honneur de me mettre à sa tête et dont je soutiendrai les idées avec la dernière énergie » (J.O., 25 mai 1873, p. 1313-1314). Dans la même séance, Casimir-Perier lut le programme qu'il avait rédigé au nom de son groupe.

<sup>9</sup> Par ex. chez Paul Bosq, *Souvenirs de l'Assemblée nationale 1871-1875*, Plon, 1908 ou même les livres d'un ancien acteur, Emile de Marcère, *L'Assemblée nationale de 1871*, t. I, Plon, 1904. L'excellente *Histoire de la France contemporaine (1871-1900)* de Gabriel Hanotaux (Paris, Combet, 4 vol., 1903-1908) retrace bien le détail de la vie parlementaire, n'est cependant pas toujours très précise sur les groupes (notamment quant à leur naissance, t. I, p. 364-368).

<sup>10</sup> Par exemple les Mémoires du duc Albert de Broglie, publiés en 1938-1941 (Calmann-Lévy / Aux armes de France) par son petit-fils. De même les souvenirs inédits d'Anselme Batbie, qui vont également être publiés prochainement.

<sup>11</sup> *La fin des notables*, t. I, Grasset, 1929, rééd. Hachette, coll. Pluriel, 1995, p. 38.

<sup>12</sup> Au scrutin de liste. Dans de nombreux départements, les listes avaient été dressées à la hâte et comprenaient des personnalités d'horizons politiques très divers.

<sup>13</sup> Outre des figures bien connues comme Thiers, Dufaure, Louis Blanc, on en trouve notamment à droite : les Orléanistes Saint-Marc Girardin, Gabriel Moulin, Vitet, Casimir-Perier, de Goulard, les légitimistes Audren de Kerdrel, de Larcy.

<sup>14</sup> On peut en dénombrer plus d'une cinquantaine, dont plusieurs personnalités appelées à jouer un rôle de premier plan : Thiers, Buffet, Grévy, Gambetta, Ferry, Simon, Favre.

<sup>15</sup> Ainsi Kolb-Bernard, légitimiste, signe l'interpellation des 116, adhère au Centre gauche en 1869 mais siège dans le groupe de l'extrême droite en 1871 (puis celui de la droite modérée fin 1875). Charles Chesnelong (célèbre surtout par le rôle qu'il joua -- sans succès -- dans la campagne de restauration monarchique en 1873), fut député de la majorité à partir de 1865, membre du Centre droit en 1869-70, mais, revenu au Parlement en janvier 1872, adhéra à la Réunion Colbert. Le marquis de Talhouët, député du centre droit (bonapartiste) en 1869-70, adhère au centre droit orléaniste en 1871.

A l'origine, dès les premiers jours de l'Assemblée nationale élue le 8 février 1871<sup>16</sup> et qui siégea d'abord – invasion des armées allemandes oblige – à Bordeaux, où elle se constitua à partir du 12 février, une certaine improvisation, inévitablement, régnait. Un grand nombre de députés ne se connaissaient pas. Mais rapidement, la question des regroupements par affinités politiques se posa.

Le député et futur ministre républicain modéré Emile de Marcère a relaté ces débuts avec leur lot de difficultés matérielles, à commencer par le logement des députés (certains couchant dans des dortoirs communs organisés dans le Palais même) : « Tandis que chacun, en son privé, cherchait à s'établir en ville, les rapprochements se faisaient entre les députés qu'attiraient entre eux des sympathies d'opinion. On commençait à former des groupes. Les anciens parlementaires, expérimentés en ces matières, s'occupaient d'organiser des partis et de rallier des partisans. On s'aperçoit d'ailleurs très vite, dans les assemblées politiques, qu'on n'y saurait rester isolé »<sup>17</sup>.

Le même raconte une initiative du député de l'Aude, Léonce de Guiraud, qui réunit « un grand nombre de députés dont plusieurs étaient réputés pour avoir pris une part plus ou moins bruyante à l'Union libérale vers la fin de l'Empire. (...) [A] leurs discours, je compris qu'ils avaient des liens de parentage (sic) ou de similitude d'opinion avec le régime de Juillet »<sup>18</sup>.

La plupart des députés légitimistes (et quelques autres monarchistes<sup>19</sup>) se réunissaient entre eux dès la mi-février (ce que l'on appela alors le Cercle Journu, du nom d'un des leurs, député de la Gironde), avant de se retrouver régulièrement, à Versailles (l'Assemblée s'y était établie à partir du 20 mars 1871), à l'hôtel des Réservoirs (d'où le nom officiel « Cercle des Réservoirs »)<sup>20</sup>. Mais bientôt, les divergences politiques entre les différentes tendances vont conduire à la création progressive (entre avril 1871 et mars 1872) de groupes plus restreints et politiquement cohérents. Le Cercle des réservoirs continuera à servir de lieu de rencontre occasionnellement à la Droite et au centre droit<sup>21</sup>.

On notera d'autre part que, dans la lignée des assemblées du premier XIX<sup>e</sup> siècle, les salons jouèrent un certain rôle en tant que lieu de sociabilité politique, particulièrement à droite et au centre<sup>22</sup> ; mais les groupes politiques vont d'emblée acquérir leur autonomie.

Il convient de distinguer les groupes principaux des groupes éphémères et des faux groupes, avant de dire un mot du problème de la double appartenance comme des non inscrits.

## 1) Les groupes principaux

Sept groupes parlementaires bien identifiés et organisés ont existé durant la quasi-totalité de l'existence de l'Assemblée nationale. On peut parler, à leur égard, de groupes principaux.

### - L'Union Républicaine

Dès le 16 février 1871, une petite cinquantaine de députés que l'on peut classer à l'extrême gauche, se réunissent pour discuter de l'attribution à Thiers du titre de chef du pouvoir

<sup>16</sup> Les candidatures multiples étant permises, plusieurs personnalités avaient été élues dans plusieurs départements (ainsi Thiers, 26 fois) ; des élections complémentaires se tinrent le 2 juillet 1871 pour pourvoir les sièges vacants. En mai 1873, l'Assemblée comptait 733 députés.

<sup>17</sup> *L'Assemblée nationale de 1871. Gouvernement de M. Thiers*, Paris, Plon, 1904, p. 106-107.

<sup>18</sup> *Ibid.* Guiraud fut effectivement membre du Centre droit (groupe orléaniste).

<sup>19</sup> Ainsi d'importants orléanistes tels que Audiffret-Pasquier, Decazes, Batbie, de Lavergne et Moulin.

<sup>20</sup> Parfois aussi dite Réunion Moulin (du nom du député qui la présida à ce moment ; *Le Gaulois*, 13 août 1871 et 14 juin 1871). L'ancien député d'extrême droite Jules de Vinols de Montfleury (*Mémoires politiques d'un membre de l'Assemblée nationale constituante de 1871*, Le Puy, 1882, p. 34 et s.) parle d'une réunion du 24 mars 1871. L'hôtel des réservoirs, bâti pour M<sup>me</sup> de Pompadour, était l'un des principaux de la ville et idéalement situé dans la rue éponyme (n°6 à 8), tout près du château.

<sup>21</sup> Par ex. en août 1871 pour débattre de la proposition de loi Rivet visant à accorder à Thiers le titre de président de la République et à organiser son pouvoir (*Le Figaro*, 16 août 1871). De même le 26 février 1873 pour discuter du compromis trouvé entre de Broglie et Thiers (Vinols, *op. cit.*, p. 112).

<sup>22</sup> Sur les salons, v. les indications intéressantes de D. Gros, *op. cit.*, p. 12-33.

exécutif de la République française (ce qui fut adopté par l'Assemblée nationale par le décret du 17 février). Dès le lendemain, ils choisirent une salle de réunion régulière et élurent un bureau de six membres, Victor Hugo étant – brièvement – le président<sup>23</sup>. Il semble qu'à ce moment, le groupe se soit appelé *Gauche radicale*. Il adopte le 18 février un premier manifeste refusant les préliminaires de paix que Thiers a négociées avec la Prusse. Le groupe se retrouve à Versailles et, après les importantes élections complémentaires du 2 juillet 1871, qui voient un large succès des candidats républicains (toutes nuances confondues jusqu'au centre gauche : 99 sièges sur 114), adopte le nom d'Union républicaine (8 août 1871), fort de 72 membres (89 à la fin de la législature). Un nouveau bureau est désigné (avec Edgar Quinet comme président)<sup>24</sup>. On peut, pour faire court, indiquer que l'Union républicaine sera essentiellement le groupe de Léon Gambetta<sup>25</sup>, qui échoue en juillet-août 1871 à faire fusionner les trois groupes républicains<sup>26</sup> et, dès lors, se rabattra sur l'extrême gauche dont il obtient le nouveau nom<sup>27</sup>. Sans en être jamais officiellement le président, il s'impose rapidement comme le leader du groupe. Celui-ci comprend surtout de nombreuses jeunes personnalités qui occuperont plus tard la présidence du conseil (Henri Brisson, René Goblet, Pierre Tirard, Maurice Rouvier, Charles Floquet, Jules Méline, Charles Dupuy et Clemenceau (même s'il démissionne dès mars 1871 de son mandat et ne retrouvera la chambre qu'en 1876), ou bien de futurs ministres (Paul Bert, Challemel-Lacour). Il comprend également quelques anciens de 1848 (Louis Blanc, Crémieux, Ledru-Rollin, Edgar Quinet, Madier de Montjau, Victor Schoelcher, sans oublier, au tout début et de façon éphémère, Victor Hugo), qualifiés d'intransigeants, difficiles à manier, souvent réticents aux initiatives de Gambetta ; ce noyau à l'intérieur du groupe constitue les germes d'une dissidence qui s'épanouira après 1876 comme on le verra<sup>28</sup>.

Jusqu'au milieu de 1873, l'Union républicaine conteste le mandat de l'Assemblée nationale et réclame sa dissolution. Ce n'est qu'à partir de la chute de Thiers (mai 1873) que le groupe s'implique véritablement dans les débats constitutionnels et législatifs, au point de jouer un rôle majeur dans l'acceptation du compromis entre les centres en 1875, initiant, sous l'impulsion décisive de Gambetta (et contre la véhément opposition de Louis Blanc et Edgar Quinet notamment), cette politique de concession et de compromis dans la réalisation du programme républicain que l'on qualifiera bientôt d'opportuniste.

#### - La Gauche Républicaine

Il s'agit de second groupe authentiquement de gauche, mais plus modéré que l'Union républicaine<sup>29</sup>. On le désigne souvent (*a posteriori*) comme le « groupe des quatre Jules » : Ferry, Grévy, Simon et Favre. Mais il a compté en son sein encore d'autres personnalités importantes de la III<sup>e</sup> République : Sadi Carnot, Duclerc, Tirard, Emile Littré, Agénor Bardoux (l'arrière grand-père de Valéry Giscard d'Estaing), Daniel Wilson (le gendre de Grévy, qui compromit son beau-père à l'Elysée par ses trafics de décorations). Il s'est

<sup>23</sup> Louis Blanc et Victor Schoelcher étant vice-présidents, Floquet et Brisson (deux futurs présidents du conseil), secrétaires, Georges Clemenceau, trésorier. Hugo démissionna de la présidence dès le 27 février et abandonnera son mandat de député en mars 1871.

<sup>24</sup> Hudemann, p. 36-48.

<sup>25</sup> Élu dans 4 départements en février 1871, il opte pour le Bas-Rhin et, suite à l'annexion par l'Allemagne, il démissionne en mars mais se fait élire député de la Seine le 2 juillet 1871.

<sup>26</sup> *Journal des débats*, 3 août 1871. Hudemann, p. 40 ; J. Grévy, « Gambetta parlementaire », *Parlement[s]*, n°0, 2013 (revue en ligne).

<sup>27</sup> J. Grévy, *La République...*, *op. cit.*, p. 226-227. Il réessaiera en 1876, sans plus de succès.

<sup>28</sup> Auguste Scheurer-Kestner, alors membre du groupe (et qui jouera, bien plus tard, un rôle majeur dans l'Affaire Dreyfus), a fait un récit amusant des premières réunions du groupe à Bordeaux, et notamment de la rivalité entre Victor Hugo et Louis Blanc (v. les extraits de son Journal, cité par J. Grévy, *op. cit.*, p. 217).

<sup>29</sup> Hudemann, p. 48-55.

officiellement constitué dès le 16 février 1871 à Bordeaux et compte alors 102 membres. (Ce nom se perpétuera à la Chambre des députés jusqu'en 1882 ainsi qu'au Sénat durant une partie de la III<sup>e</sup> République.) Plus encore que l'Union républicaine, la Gauche républicaine se situe dans une forte continuité avec le groupe des députés de la Gauche du dernier Corps législatif de l'Empire (quelques membres de la Gauche ouverte d'Ernest Picard et Wilson, tout comme les « irréconciables » de la Gauche fermée, comme les quatre Jules).

#### - Le Centre Gauche<sup>30</sup>

Il se constitue le 4-19 juillet 1871, par la fusion de deux réunions apparues dès l'Assemblée de Bordeaux : la Réunion Feray (du nom d'un député de Seine-et-Oise), dite officiellement, déjà, Centre gauche, bien que confinant au centre droit, comprenant des représentants souvent proches ou issus de l'Orléanisme<sup>31</sup>, et la Réunion Rampon (du nom d'un député de l'Ardèche), officiellement « Réunion des républicains conservateurs », plus nettement favorable d'emblée à la république. Ce groupe sera tirailé entre deux tendances, l'une de compromis avec le centre droit, l'autre favorable à une coopération avec les groupes de gauche. Pour l'essentiel, le Centre gauche soutient solidement Thiers de 1871 à 1873 et, évoluant majoritairement comme celui-ci vers la gauche, contribuera de manière décisive à la consolidation de la forme républicaine en 1875.

#### - La Réunion Saint-Marc Girardin ou groupe du Centre Droit

Il s'agit du groupe orléaniste proprement dit<sup>32</sup>, celui des fameux ducs (Albert de Broglie, d'Audiffret-Pasquier, Decazes), très liés aux princes de la branche cadette de la Maison de France. Il se constitue peu à peu, à partir d'avril 1871<sup>33</sup>. Il s'agit du groupe le plus important de l'Assemblée par ses effectifs (136 en mai 1873), qui jouera un rôle pivot et à bien des égards décisif tout au long de la période ; il est en particulier le groupe gouvernemental par excellence entre 1873 et 1875. Mais ce groupe est marqué par des divisions internes, et ce sont en grande partie les évolutions en son sein qui expliquent le basculement de l'Assemblée en faveur de l'adoption des lois constitutionnelles de 1875.

#### - La Réunion des Chevau-Légers<sup>34</sup>, dite aussi groupe de l'extrême droite

Il s'agit du groupe des légitimistes intransigeants, indéfectiblement attachés au Comte de Chambord auprès de qui ils prennent souvent leurs consignes. Après les premières tensions entre monarchistes à la suite du manifeste du Comte de Chambord du 5 juillet 1871, dans

<sup>30</sup> Hudemann, p. 93-101. Marcère, *op. cit.*, t. I, p. 107-109. Jean Garrigues, *La République des hommes d'affaires 1870-1900*, Aubier, 1997. Du même : « Les groupes parlementaires aux origines de la III<sup>e</sup> République », *Parlement[s]*, n°0, 2013 (avec quelques approximations) ainsi que : « Les élus du centre gauche en 1871 », *Parlement[s]*, n°16, 2011, p. 23-32.

<sup>31</sup> Jules Claretie, dans son *Histoire de la Révolution de 1870-1871* (Paris, L'Eclipse, t. 2, 1877, p. 111-112) donne les noms de 98 membres de la réunion Feray. On peut y compter 59 députés qui seront finalement inscrits au centre gauche et 42 au centre droit selon les listes de R. Hudemann.

<sup>32</sup> Ce qui n'empêche cependant pas quelques légitimistes d'y siéger (36 en tout selon R. Hudemann).

<sup>33</sup> Hudemann, p 74-81. Jean Garrigues et le site <http://www.france-politique.fr/centre-droit.htm> prétendent qu'il fut créé le 19 juillet 1871 mais cette date n'est pas exacte : il est avéré que non seulement un premier cercle orléaniste se forma à Bordeaux et qu'à Versailles, le groupe a commencé à exister au moins depuis avril 1871 (*Le Figaro* du 21 juin 1871 parle déjà d'un centre droit orléaniste). Le plus probable est que le centre droit se construisit progressivement, et que la création du Centre gauche le força à se structurer davantage (l'arrivée d'une partie des membres de la Réunion Féray après le 19 juillet a grossi ses rangs).

<sup>34</sup> D'après le nom de l'impasse, située dans le quartier du château, où ils se réunissaient initialement, chez l'un des leurs, le marquis de Gouvello, député du Morbihan, avant de migrer dans un local plus important du duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, rue des Réservoirs (Hudemann, p. 61). Le nom de chevau-légers, qui fut conservé, tiré d'une unité de cavalerie légère d'Ancien Régime, collait évidemment bien avec leur fidélité sans limite au Comte de Chambord.

lequel celui-ci suggère son refus de renoncer au drapeau blanc, et, peu après, au moment de la discussion sur le projet de loi Rivet, une partie des députés légitimistes se réunirent séparément de la réunion des Réservoirs et décidèrent de former un groupe particulier (21 août 1871)<sup>35</sup>. Après l'échec de la tentative de restauration monarchique et le vote de la loi sur le septennat, à l'automne 1873, ils s'enferment dans le refus de toute solution constitutionnelle positive et n'hésiteront pas à s'allier aux groupes de gauche pour faire échouer les solutions orléanistes.

#### - La Réunion Colbert ou groupe de la Droite modérée

Il est essentiellement composé de légitimistes enclins à des solutions de compromis (dans l'esprit de Falloux<sup>36</sup>). Après l'éclatement de facto du Cercle des Réservoirs à la fin août 1871, ces légitimistes cherchaient un moyen de continuer à défendre leur objectif d'une restauration pratiquable. Après la publication d'un nouveau manifeste du Comte de Chambord confirmant son inflexibilité (25 janvier 1872), ils décidèrent de préparer un texte programmatique dessinant une restauration compatible avec un certain libéralisme politique (10-17 février 1872). Ils espéraient sauver ainsi l'union entre les différentes tendances de la majorité monarchiste. Le groupe du centre droit répondit favorablement tout en insistant sur la nécessité de maintenir le drapeau tricolore ; le groupe des chevau-légers s'abstint de répondre, le Comte de Chambord laissant chaque député libre d'adhérer ou non à ce programme. Dès lors, seuls 159 députés l'approuvèrent. La droite modérée se constitua alors en groupe véritable, le 11-12 mars 1872, élisant un comité directeur de six députés. Tenant ses réunions rue Colbert, presque en bordure de la place d'armes ouvrant le château, elle adopta le nom de Réunion Colbert mais on continua à la désigner sous l'étiquette droite modérée<sup>37</sup>.

#### - Le Groupe de l'Appel au Peuple

Il s'agit du groupe bonapartiste, créé officiellement le 23 mai 1872, quelques temps après l'élection, en Corse (comme il se devait), de l'ancien « vice-empereur », Eugène Rouher (février 1872). Les élections intermédiaires ont peu à peu augmenté les effectifs de cette tendance fortement discréditée en 1871 et qui se fit au départ très discrète (si vingt-cinq des futurs membres sont élus en février 1871, seuls cinq députés votent la confirmation de la déchéance de l'Empire le 1<sup>er</sup> mars 1871). Assez isolé, son rôle a pu être décisif à mesure que les rapports de force numériques entre droites et gauches se réduisaient. Parfois allié aux droites (ainsi en mai 1873 pour renverser Thiers), le groupe joue le rôle de dérangeur, éventuellement en s'alliant avec les gauches (en 1875).

Ce sont donc sept groupes parlementaires véritables qu'il convient de retenir pour la période 1871-1875. On observera que les étiquettes centre gauche et centre droit avaient été déjà utilisées par le passé. Sous la Monarchie de Juillet, elles désignaient respectivement (mais de manière non officielle) les partisans de Thiers et ceux de Guizot. Plus encore, dans la dernière législature du Second Empire, elles désignaient ce que l'on peut déjà appeler des groupes ; mais ceux-ci exprimaient des tendances politiques différentes de celles de l'Assemblée nationale : le centre droit de 1869 regroupait des partisans de l'Empereur autour de l'ancien républicain devenu rallié, Emile Ollivier<sup>38</sup> ; le centre gauche était en revanche un groupe

<sup>35</sup> Vinols (*op. cit.*, p 84) parle de décembre 1871, mais parce qu'il privilégie le départ de l'extrême droite de la réunion des Réservoirs comme référence.

<sup>36</sup> Qui n'était toutefois pas député (contrairement à ce que laisse entendre J. Garrigues, *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, A. Colin, 2007, p 253) mais conseilla activement ses amis de l'extérieur.

<sup>37</sup> Hudemann, p. 63-68.

<sup>38</sup> Mais certains membres du Centre droit de 1869, réélus après 1871, iront dans des groupes différents à l'Assemblée nationale : Henri Germain (Ain) sera député Centre gauche en 1871-75, Deseilligny sera Centre gauche jusqu'en juillet 1872, signe la déclaration Target en mai 1873, devient ministre dans la foulée puis

plutôt mixte comprenant quelques Orléanistes comme Daru et Buffet<sup>39</sup>, de futurs membres du groupe Appel au peuple de 1872<sup>40</sup>, quelques futurs républicains centre gauche en 1871<sup>41</sup>, et même des Légitimistes<sup>42</sup>, ou des cas complexes comme Antonin Lefebvre-Pontalis<sup>43</sup> ou le duc de Marmier (gauche ouverte mais adhère à la réunion Colbert en 1872).

La continuité est plus évidente à gauche : l'Union républicaine<sup>44</sup> et la Gauche républicaine<sup>45</sup> sont clairement issues de la Gauche fermée du Corps législatif, rejoints par quelques-uns de la Gauche ouverte<sup>46</sup>.

Comme on le verra plus loin, certains de ces groupes de 1871-75 se perpétueront dans les chambres instituées par les lois constitutionnelles de 1875 (Chambre des députés et Sénat) : à la Chambre, l'Union républicaine et la Gauche républicaine subsisteront une décennie avant de fusionner dans un groupe Union des Gauches en 1885<sup>47</sup> ; le centre gauche se maintient jusqu'en 1882, l'Appel au peuple en tant que groupe autonome jusqu'en 1889.

## 2) Les faux groupes et les groupes éphémères

Certains acteurs et observateurs (la presse, notamment) de l'époque, suivis par des historiens postérieurs (jusqu'à nos jours), ont parfois évoqué, en dehors des sept groupes authentiques évoqués à l'instant, d'autres « groupes » politiques qui auraient joué un rôle à l'Assemblée nationale entre 1871 et 1875. Ce point mérite une certaine clarification.

### a) Les faux groupes

Il est ainsi, par exemple, question d'une *Réunion Daru* à l'été 1871 dans certains journaux<sup>48</sup>. Il est douteux qu'il ait pu s'agir d'autre chose qu'une petite réunion informelle, d'autant que Daru adhéra au groupe Centre droit<sup>49</sup>. En revanche, on trouve trace d'une Réunion des Conservateurs non inscrits qui tint séance en février 1873 mais resta éphémère, certains se retrouvant dans le groupe Pradié (cf. infra).

Comme il a été dit plus haut, le Cercle des Réservoirs fut chronologiquement la première instance de concertation des députés monarchistes. On dénombre entre 150 et 180 députés assistant à ses réunions dans les premiers mois ; quatre cinquièmes étaient légitimistes. Mais cette formation perdit rapidement sa nature de réunion organisée à partir du moment où les

---

rejoindra le groupe Lavergne, tandis que Chesnelong (qui jouera un rôle important en 1873) sera membre de la Réunion Colbert.

<sup>39</sup> Egalement : d'Andelarre, de Barante, Chambrun, de Grammont (CD en décembre 1875), Lefébure.

<sup>40</sup> Brame, Haentjens, Prax-Paris, de Soubeyran.

<sup>41</sup> Bastid, Carré-Kérisouët, Cochery (futur ministre des postes entre 1879 et 1885), Gevelot, Martel (CG, RC, Lav.), de Tillancourt et le célèbre gendre de Jules Grévy, Daniel Wilson (qui passe ensuite à la Gauche ouverte) et sera CG-GR en 1871.

<sup>42</sup> Le marquis d'Andelarre (Rés., également CD, Col.) et Kolb-Bernard (Rés., CL puis en 1875 Col.).

<sup>43</sup> Signataire de l'interpellation des 116, proche du Centre gauche, avant d'adhérer à la Gauche ouverte ; élu en 1871, il est membre de la Réunion Feray, du CD jusqu'en février 1872 et du CG jusqu'en décembre 1872, puis RC et Lav.

<sup>44</sup> Avec Gambetta, Crémieux, Esquiros, Larrieu Eugène Pelletan (ce dernier également GR).

<sup>45</sup> Arago, Dorian, Jules Favre (également CG), Jules Ferry, Jules Grévy, Magnien, Pelletan et Jules Simon.

<sup>46</sup> Qui s'inscrivent également au Centre gauche : Bethmont, Malézieux, Rampont et Wilson. Ernest Picard seulement au Centre gauche.

<sup>47</sup> Le groupe GR change de nom en 1882 pour s'appeler Union démocratique.

<sup>48</sup> *Le Gaulois* du 13 août 1871 ; *Le Figaro* du 7 août et surtout du 14 août 1871 (qui le définit comme « une sorte de tiers-parti, composé d'hommes consciencieux et indécis »). Napoléon Daru, de tendance orléaniste, avait joué un grand rôle au Corps législatif de 1869, fondateur du centre gauche, brièvement ministre d'Emile Ollivier. Il s'inscrit au groupe Centre droit, participe au groupe Pradié en 1873 et Clercq en 1875.

<sup>49</sup> Rainer Hudemann, qui a consulté les archives Daru aux Archives nationales, ne l'évoque même pas. De même qu'un hypothétique groupe constitutionnel de l'orléaniste Gusman Serph, d'après Paul Bosq (*op. cit.*, p. 177) dont les informations ne paraissent pas entièrement fiables.

Orléanistes (du moins ceux qui étaient clairement rétifs à la forme républicaine) se furent constitués en groupe (avril-juillet 1871), suivis par les Chevau-légers (août 1871). Après la création de la réunion Colbert, elle continua à servir de réunion intergroupes mais ne peut être considérée elle-même comme un groupe véritable<sup>50</sup>.

Enfin, les historiens ont souvent avancé l'existence d'un groupe charnière, le Groupe Target qui, en mai 1873, se détacha de Thiers pour soutenir son renversement par les droites unies. Certes, Target, député du Calvados (adhérent du centre droit) déposa, au cours de la séance du 25 mai, une déclaration signée de quinze députés, favorables à la République mais partisans d'une politique énergiquement conservatrice. Aucun document n'a pu être trouvé attestant qu'il se serait agi d'un véritable groupe organisé. Il s'agissait davantage d'une mouvance purement informelle et occasionnelle. En revanche, quatorze d'entre eux se retrouveront dans la Réunion Lavergne en 1875.

### b) Les groupes éphémères

- La Réunion des Républicains conservateurs fut fondée en janvier 1873<sup>51</sup> par des dissidents du Centre gauche qui, depuis juin 1872, plaident vainement pour un rapprochement avec le Centre droit au nom de la conservation sociale. Le groupe adopta un programme, élut un bureau composé d'un président (Auguste Casimir-Perier<sup>52</sup>), d'un vice-président (Feray, l'un des fondateurs du Centre gauche), deux secrétaires et d'un questeur. Dans son discours inaugural, Casimir-Perier indique notamment : « De la cohésion et de l'homogénéité d'un groupe parlementaire, plus encore que du nombre de ses membres, dépend son influence. Le propre des réunions de ce genre, fondées sur la présomption de beaucoup d'opinions et de sentiments communs, est que les nuances s'y fondent et que l'entente y règne et s'y établisse assez pour amener habituellement des résolutions communes »<sup>53</sup>. Mais le groupe ne parviendra pas toujours à une position de vote commune et perdra rapidement sa signification : certes Thiers fait appel à trois de ses membres lorsqu'il remanie son cabinet le 19 mai 1873 (Casimir-Perier redevenant ministre de l'intérieur), ce qui n'empêche pas sa chute le 24 mai. Par la suite, la plupart des membres du groupe retourne au centre gauche, le groupe RC ne se réunissant plus régulièrement depuis l'automne 1873. Perier lui-même déposera la fameuse proposition de juin 1874 sur l'organisation de la forme républicaine, élaborée précisément par le groupe Centre gauche (signe qu'il avait réintégré ce dernier) et qui fut repoussée de 41 voix par l'Assemblée le 23 juillet<sup>54</sup>, mais préfigure l'amendement Wallon de janvier 1875.

### - La Réunion Pradié (ou Union conservatrice, Droite Changarnier)

Comme on le verra, le nombre de députés non inscrits explicitement à l'un des sept groupes est resté relativement important durant toute la législature, en particulier parmi les conservateurs. Tous ne restèrent pas nécessairement isolés et, dans certaines occasions politiquement importantes, ont pu se concerter de manière peu formalisée. L'une de ces mouvances s'est organisée plus particulièrement en mai 1873, à la veille de la chute de Thiers, sous l'appellation d'Union conservatrice<sup>55</sup>. L'initiative en revient à un député de l'Aveyron, Pierre Pradié, et a pu rassembler officiellement une quarantaine de membres, plaçant à sa tête

<sup>50</sup> R. Hudemann a proposé de le qualifier de « groupe de rassemblement ». Il convient plutôt de parler d'équivalent, à droite, de la réunion plénière des députés d'une mouvance. Il ne semble pas que le Cercle ait continué à désigner un président et un bureau permanents comme un véritable groupe.

<sup>51</sup> Sous le nom initial de Réunion de la République conservatrice (le 11 janvier), modifié cinq jours plus tard. Le nom exact était Réunion des conservateurs de la République libérale (Hudemann, p. 101-104).

<sup>52</sup> Ce fils du président du conseil de Louis-Philippe avait été ministre de l'intérieur de Thiers d'octobre 1871 à février 1872, et était initialement inscrit au Centre droit qu'il avait quitté pour le Centre gauche.

<sup>53</sup> Texte dans Hudemann, p. 383-385.

<sup>54</sup> Hudemann, p. 201-203.

<sup>55</sup> Hudemann, p. 82-84.

le Général Changarnier (ce qui explique que le groupe ait parfois été désigné sous le nom de Groupe Changarnier ou Droite Changarnier<sup>56</sup>) et l'ancien ministre Daru comme vice-président. Le groupe joua surtout un certain rôle lors des négociations de l'été 1873 relatives à la tentative de restauration monarchique : le groupe est alors représenté dans les comités de toutes les fractions monarchistes. De même à l'automne suivant pour la loi sur le septennat. Le groupe semble avoir perdu sa réalité par la suite, puis tint à nouveau quelques réunions au printemps 1875 lors des débats constitutionnels avant d'officialiser sa dissolution en novembre. Mais l'ambitieux — et un peu fantasque<sup>57</sup> — Pradié, quoique isolé, se signala encore en décembre pour l'élection des sénateurs inamovibles, sans succès.

#### - La Réunion Lavergne

Autrement plus importante fut la Réunion Lavergne, du nom du député orléaniste de la Creuse, Léonce de Lavergne. Fondée en février 1875 en véritable groupe (qui se nommera *Centre constitutionnel* à partir de mai 1875), elle rassemblait des députés centristes résolus, après le vote du fameux amendement Wallon (l'un des membres du futur groupe) confirmant implicitement la forme républicaine du gouvernement, le 30 janvier 1875, à organiser définitivement celle-ci. Comptenant initialement une bonne trentaine de membres, ses effectifs s'établirent à 54 membres en juillet<sup>58</sup>. Il joua un rôle majeur dans l'élaboration des lois constitutionnelles de février-juillet 1875<sup>59</sup>.

#### - Le Groupe Clercq

Ce groupe apparaît peu de temps après le vote de l'amendement Wallon, à travers une courte déclaration signée de 68 noms, lue en séance publique par Louis de Clercq, député du centre droit, le 22 février 1875, protestant contre la proposition de loi relative au Sénat comme ne contenant pas assez de garanties conservatrices. Cette mouvance se constitua en groupe le 15 mars suivant, sous le nom d'Union conservatrice (comme l'ancienne Réunion Pradié), mais cette étiquette ne s'imposa pas en pratique. Une moitié venait du centre droit, l'autre de la Réunion Colbert ou de non inscrits (et même trois du groupe des chevau-légers). A la fin de l'année, cependant, une partie des membres quittèrent cette réunion pour retourner dans leur groupe d'origine, si bien que le groupe Clercq se réduisit à trente membres. Mais il réaffirma son existence pour l'élection des sénateurs inamovibles.

### 3) La composition des groupes et le problème de la double appartenance

En l'absence de reconnaissance juridique expresse des groupes et donc de publication officielle (i.e. dans un document tel le Journal officiel) de listes de leurs membres, la question de la composition exacte des groupes demeure une question imparfaitement résolue<sup>60</sup>. L'étude minutieuse de Rainer Hudemann, croisant différents documents d'archives et de presse, a permis d'atteindre un degré de précision sans équivalent<sup>61</sup>. Il évalue lui-même la marge d'erreur de ses résultats à environ 5%, étant au surplus entendu que certains députés ont pu

<sup>56</sup> Ainsi par exemple dans F. Pisani-Ferry, *Le coup d'Etat...*, *op. cit.*

<sup>57</sup> Bosq relate que Pradié simulait, en remuant bruyamment des chaises, une réunion de son groupe alors qu'il était seul dans la pièce (*op. cit.*, p. 176).

<sup>58</sup> Environ 40% de ses membres venaient du centre droit, le reste du centre gauche. 9 étaient auparavant non-inscrits.

<sup>59</sup> Hudemann, p. 86-89. Lavergne, président du groupe, fut d'ailleurs élu en mai 1875 président de la troisième Commission des Trente, chargée de préparer les textes constitutionnels restants.

<sup>60</sup> En février 1872, le cabinet du président de la République (Thiers) demanda à chacun des groupes connus une liste de leurs membres. Les Chevau-légers refusèrent de la donner. Cette liste n'a pu être retrouvée (Hudemann, p. 61, qui signale diverses publications contenant des listes de membres par groupe).

<sup>61</sup> Sur sa méthodologie, v. Hudemann, p. 121-130.

assister de façon occasionnelle à des réunions d'un groupe dont ils étaient proches sans en être officiellement membre (ainsi Buffet pour le centre droit, Dufaure pour le centre gauche).

On observera que, outre les dissidences plus ou moins marquées (toutes ne se manifestèrent pas nécessairement dans l'appartenance officielle — certaines ont pu se coaguler temporairement ou non dans un groupe éphémère), les reclassements d'un groupe à l'autre furent assez nombreux entre 1871 et 1875, accrus aussi par les nombreux décès de députés. Le cas le plus surprenant de mobilité est celui de Clément Laurier, ami de Gambetta, qui quitta en 1873 l'Union républicaine pour adhérer au Centre droit<sup>62</sup>.

Les députés pouvaient être membres de plusieurs groupes à la fois : rien n'interdisait l'appartenance multiple, du moins jusqu'en décembre 1875 au moment de la préparation des candidatures aux sièges des sénateurs inamovibles prévus par la loi du 24 février 1875, dont le choix était remis à l'Assemblée nationale elle-même<sup>63</sup>.

De fait, la double appartenance entre les groupes principaux<sup>64</sup> fut largement pratiquée entre 1871 et 1875 (elle le demeurera jusqu'en 1910), en proportion variable selon les groupes. Elle fut évidemment plus élevée si l'on inclut les groupes éphémères. Comme il est logique, la double appartenance a surtout concerné les groupes ayant une proximité politique : entre l'Union républicaine et la Gauche républicaine ; entre cette dernière et le centre gauche ; entre le centre droit et la droite modérée ; entre celle-ci et les chevau-légers. En revanche, elle a finalement fort peu concerné centre droit et centre gauche (sept cas seulement, davantage si l'on inclut les groupes centristes éphémères comme les républicains conservateurs ou la Réunion Lavergne), signe que l'Assemblée nationale était plus bipolarisée entre droite et gauche et que la conjonction des centres, souvent recherchée, n'a pu se faire réellement.

Au bénéfice de ces considérations, on peut proposer une photographie de la composition de l'Assemblée nationale au lendemain de la chute de Thiers (25 mai 1873), en spécifiant les doubles ou triples appartenances entre groupes principaux :

38 Union républicaine (UR)
58 Union républicaine et Gauche républicaine (UR-GR)
95 Gauche républicaine (GR)
1 UR-GR-CG
36 Gauche républicaine et Centre gauche (GR-CG)
84 Centre gauche (CG)
7 Centre gauche et Centre droit (CG-CD)
120 Centre droit (CD)
25 Centre droit et Droite modérée (Réunion Colbert) (CD-Col)
60 Droite modérée (Réunion Colbert) (Col)
14 Droite modérée et Extrême droite (Col-CL)
64 Chevau-légers (Extrême droite) (CL)
1 Extrême droite et Centre droit (CL-CD)
23 Appel au peuple (Bonapartiste) (AP)
3 Appel au peuple et Centre droit (AP-CD)
Total : 629 députés, dont 484 inscrits à un seul groupe (soit 76,9%) et 145 inscrits à plusieurs groupes (soit 23%)

<sup>62</sup> De même le très fantasque Jean Brunet, adhérent de l'UR en 1871, exclu du groupe en 1873, se retrouvera au groupe Pradié. On note aussi le passage de quelques centre droit vers l'Appel au peuple (ainsi Raoul Duval).

<sup>63</sup> Hudemann, p. 89.

<sup>64</sup> Un seul cas de triple appartenance a été découvert par R. Hudemann : Charles Rolland (Saône-et-Loire : UR (jusqu'en 1873)-GR-CG.

Et les effectifs par groupes incluant les doubles ou triples appartenances donnent ainsi :

UR	97 membres	dont 38 UR, 58 UR-GR, 1 UR-GR-CG
GR	190 membres	dont 95 GR, 58 UR-GR, 1 GR-CG-UR, 36 GR-CG
CG	128 membres	dont 84 CG, 36 CG-GR, 1 CG-GR-UR, 7 CG-CD
CD	156 membres	dont 120 CD, 7 CD-CG, 25 CD-Col, 3 CD-AP, 1 CD-CL
Col	99 membres	dont 60 Col, 25 Col-CD, 14 Col-CL
CL	79 membres	dont 64 CL, 14 CL-Col, 1 CL-Col-CD
AP	26 membres	dont 23 AP, 3 AP-CD
total groupes	629 membres	dont 458 affiliés à un seul groupe (62,4% de l'A.N.)
Non inscrits	104 députés	soit 14,1% de l'A.N.
Total A.N.	733 députés	

#### 4) Les non-inscrits

S'agissant d'une assemblée très nombreuse (733 membres en 1873), parmi lesquels une large majorité avaient été élus pour la première fois et dans l'improvisation (pas de véritable campagne électorale, présence de listes mixtes républicains-monarchistes), il n'est pas étonnant que la part de députés non inscrits à un groupe ait été important, surtout dans la première phase, encore très incertaine (la durée des mandats des représentants n'était pas fixée). Certains d'entre eux n'étaient pas les moins importants : ainsi notamment Thiers et Dufaure, à gauche, Buffet, Vitet, le Général de Cissey et Magne, à droite (les monarchistes étant généralement moins enclins à s'inscrire à un groupe que les républicains). Mais à mesure que les enjeux se sont clarifiés et que l'Assemblée s'est installée dans la durée, certains députés ont pu rejoindre un groupe en cours de législature<sup>65</sup>.

On peut repérer 104 non inscrits (sur 733) lors de la chute de Thiers, soit 14% de l'Assemblée si l'on se limite aux groupes principaux. Ce chiffre diminue en prenant en considération les groupes secondaires. Rainer Hudemann évalue à environ 5% le pourcentage de représentants réellement non inscrits<sup>66</sup>, chiffre finalement peu élevé dans le contexte de l'époque et indice de l'importance des groupes parlementaires.

### B. L'organisation sophistiquée des groupes à l'Assemblée nationale

L'une des grandes différences entre les groupes parlementaires de l'Assemblée de 1871 et les réunions de députés des assemblées antérieures, en particulier du Corps législatif de 1869, paraît résider dans l'organisation très développée des premiers.

#### 1) L'organisation administrative

Les groupes de l'Assemblée nationale fixaient un certain nombre de règles d'organisation interne. Il est même possible que certains se soient dotés de statuts écrits<sup>67</sup>.

<sup>65</sup> Par exemple Grévy à la Gauche républicaine après avoir quitté le perchoir en 1873 ; Bocher, qui n'entre au Centre droit qu'en décembre 1874 en étant appelé à sa présidence ; le Duc d'Aumale et le Prince de Joinville n'adhèrent au Centre droit qu'en 1874. D'autres n'adhèrent qu'à un groupe tardif ou éphémère comme Wallon à la Réunion Lavergne en 1875 ou Changarnier et Keller au Groupe Pradié.

<sup>66</sup> Hudemann, p. 141.

<sup>67</sup> Le *Journal des débats* du 10 décembre 1871 fait état d'une réunion du groupe Centre droit au cours de laquelle une commission a été nommée ayant « pour mission de préparer un règlement ». Les sources manquent pour

Ils tenaient des réunions fixes, en général deux fois par semaine pendant les sessions<sup>68</sup>, dans des locaux propres<sup>69</sup> ou bien, au besoin (en cas d'interruption de séance par exemple) dans une salle du Château. Les invitations aux réunions étaient adressées aux députés sur des formulaires imprimés<sup>70</sup>. Ces réunions étaient réservées aux députés, signe là encore qu'il s'agissait bien d'une instance purement intraparlementaire<sup>71</sup>. Le Centre droit fut le premier à n'admettre à ses réunions que les membres inscrits.

Les réunions de groupe faisaient l'objet d'un compte rendu<sup>72</sup> rédigé par un secrétaire du groupe et diffusé en tout ou partie dans un journal proche de la mouvance<sup>73</sup>.

Il est avéré que les députés devaient verser une cotisation à leur groupe<sup>74</sup>. La présence de questeurs ou de trésoriers dans la plupart des groupes (cf. infra) incite à conclure qu'il y avait bien des questions de finances internes à gérer (par exemple pour la location d'une salle).

## 2) Les instances internes

Un indice majeur de l'importance réelle prise par les groupes parlementaires et signifiant la césure fondamentale qui s'introduisit à l'époque de l'Assemblée nationale par rapport au Corps législatif impérial peut être trouvé dans l'apparition d'instances de direction durables dans tous les groupes. Là où les réunions du Corps législatif n'ont, semble-t-il, été que simplement présidées par un de leur membres, les groupes de l'Assemblée de 1871 ont tous été fortement organisés, particulièrement à gauche et au Centre droit. La structuration est à peu près la même dans chaque groupe, et frappe par sa modernité (on observera aussi qu'elle imitait la composition du bureau de l'Assemblée).

Chaque groupe élit son président<sup>75</sup>. A gauche, la traditionnelle méfiance envers l'autorité a conduit à instaurer une règle de mandats courts (deux à trois fois par an à l'UR — mais jamais le véritable leader, Gambetta, ne sera officiellement président —, trois à quatre fois pour la GR — le vice-président devenant systématiquement président à partir de 1872<sup>76</sup> —, pour quatre à six à mois au CG. Les choses furent plus stables au Centre droit (trois présidents de 1871 à 1875)<sup>77</sup>, à l'Appel au peuple (quatre présidents) et même chez les Chevau-légers<sup>78</sup>. De même pour les groupes éphémères. L'élection du président a pu être un signal politique (ainsi

---

établir si cette initiative aboutit finalement (v. toutefois un article du journal *Le Soir*, 12 déc. 1871, cité par Hudemann, p. 77).

<sup>68</sup> Ainsi pour l'UR, qui fixe cette règle dans sa séance du 10 août 1871 (*Journal des débats*, 11 août 1871) : « L'assemblée a décidé qu'elle aurait deux réunions réglementaires par semaine, l'une le mardi à Versailles, l'autre le samedi à Paris ». Le fait est également attesté pour la Réunion Feray.

<sup>69</sup> On a vu ce qu'il en était pour les Chevau-légers ; le centre droit se réunissait habituellement à l'hôtel Vatel, les groupes de gauche essentiellement à Paris (ou bien une séance à Versailles le mardi, à Paris le samedi).

<sup>70</sup> Hudemann, p. 57 (pour le Cercle des Réservoirs) et p. 76-77 (pour le Centre droit).

<sup>71</sup> Il y eut peut-être une exception, ponctuellement, pour le Comte de Falloux, qui inspirait la Réunion Colbert mais, déjà âgé et de santé fragile, avait décliné l'offre de se faire élire à l'Assemblée.

<sup>72</sup> Pour les Chevau-légers, la régularité des comptes rendus n'est pas attestée. Pour les groupes de gauche, J. Grévy, *op. cit.*, p. 221 et 362.

<sup>73</sup> *Le Français* pour le groupe du Centre droit ; *Le Siècle* pour la Gauche républicaine ; *la République française* pour l'Union républicaine ; occasionnellement *le Journal des débats* pour le Centre gauche. Il s'agit d'une source majeure pour explorer la vie et le travail des groupes de l'époque. Des bulletins de presse pouvaient compléter la diffusion des informations, ainsi la *Correspondance parlementaire* pour le Centre droit (Hudemann, p. 143).

<sup>74</sup> Hudemann, p. 142 ; J. Grévy (*op. cit.*, p. 221) le confirme pour l'Union républicaine et la Gauche républicaine. En général elle s'élevait à dix Francs par mois.

<sup>75</sup> Sauf la Réunion Colbert, qui n'avait qu'un Comité directeur de six puis cinq membres (un seul renouvellement). En général, c'est Audren de Kerdrel qui présidait les séances.

<sup>76</sup> Jules Ferry sera président du groupe GR de mai à novembre 1875, Jules Simon deux fois (décembre 1873-mai 1874 puis novembre-décembre 1875).

<sup>77</sup> Saint-Marc Girardin, dont le nom désigne la Réunion (même après sa mort en avril 1873), suivi du duc d'Audiffret-Pasquier (de mai 1873 à décembre 1874), puis d'Edouard Bocher (qui avait négligé de s'inscrire officiellement au groupe avant 1874), un intime des princes d'Orléans.

<sup>78</sup> Trois présidents mais La Rochette le resta de fin 1871 à décembre 1875.

pour le Centre gauche en 1872, avec Chanzy, hostile à la conjonction des centres, élu contre Casimir-Perier, qui fit dissidence peu après<sup>79</sup>).

Le président est entouré d'un bureau ou d'un comité directeur<sup>80</sup>, comprenant presque partout (selon la taille du groupe) : un ou plusieurs vice-présidents (pouvant avoir une réelle signification politique)<sup>81</sup>, des secrétaires (un à quatre selon les groupes, postes souvent dévolus à de jeunes députés), un questeur<sup>82</sup> et, pour l'UR et la GR en plus un trésorier. Le groupe Gauche républicaine, dont les effectifs étaient parmi les plus importants, désignait en outre six membres complétant ainsi le comité directeur de treize membres au total)<sup>83</sup>. Ces bureaux étaient (à gauche et au centre droit) désignés par l'élection en interne, qui pouvait donc posséder un réel enjeu politique. Le rôle du bureau a souvent été important, en particulier pour exprimer la position du groupe à l'extérieur, opérer la concertation avec les autres groupes ou avec le gouvernement. On en verra des illustrations plus loin.

### 3) Programmes et manifestes

Presque tous les groupes ont adopté des textes programmatiques ou des manifestes politiques<sup>84</sup>, qui préfigurent la déclaration que les groupes doivent, depuis 1932 et aujourd'hui encore, déposer à la présidence de l'assemblée au moment de leur constitution<sup>85</sup>. Ces textes étaient le plus souvent assez généraux afin de susciter largement les adhésions de députés se reconnaissant dans leur mouvance. Certains ont pu être accompagnés d'une esquisse de proposition de loi. Leur importance a pu être non négligeable. Ainsi le programme adopté le 20 novembre 1873 par le groupe Centre droit servit de base aux négociations pour la constitution du deuxième Cabinet de Broglie<sup>86</sup>. Casimir-Perier lut son discours programmatique de président du groupe des Républicains conservateurs dans la séance du 24 mai 1873. A gauche, ceux-ci étaient parfois des « manifestes adressés aux électeurs », davantage tournés vers l'extérieur de l'Assemblée.

## C. Le rôle des groupes dans le travail parlementaire

L'existence de véritables groupes parlementaires est donc avérée dès les premiers mois de l'Assemblée nationale. Mais qu'en est-il de leur rôle effectif dans les processus parlementaires

<sup>79</sup> Hudemann, p. 143. On peut aussi noter que le Cercle des Réservoirs élut de façon démonstrative le Baron de Larcy président juste après que celui-ci eût démissionné du gouvernement (décembre 1872) pour protester contre le basculement républicain de Thiers (Hudemann, p. 150). Mais cette présidence n'était pas permanente.

<sup>80</sup> Ce fut le cas même du Cercle des réservoirs à ses débuts : un président élu pour un mois, devenant ensuite automatiquement vice-président, assisté d'une commission intermédiaire renouvelée chaque mois (Hudemann, p. 57).

<sup>81</sup> Ainsi au Centre droit, qui en comptait quatre. Les ducs de Broglie, Decazes et Audiffret-Pasquier en furent ; de même Batbie. La GR n'en comptait qu'un, qui devenait automatiquement président ; ils étaient deux à l'UR et au CG.

<sup>82</sup> Moins recherchée, la fonction pouvait être plus stable.

<sup>83</sup> Au Centre droit, groupe le plus nombreux, le bureau s'élevait à onze membres.

<sup>84</sup> Le *Journal des débats* du 10 décembre 1871 relate que le groupe Centre droit a débattu de l'opportunité de rédiger un programme ; « mais la majorité des députés qui assistaient à la séance a été d'avis que cette mesure ne pouvait être d'aucune utilité, attendu que les intentions des adhérents à la réunion du centre droit étaient parfaitement connues ». Celui du 3 mars 1872 évoque en revanche la « Lettre d'adhésion » pour le groupe Centre droit.

<sup>85</sup> « Les groupes ne sont reconnus valablement formés que s'ils ont déposé au Secrétariat général de la Chambre, à défaut d'un programme de parti, une déclaration politique commune à tous leurs membres, signée par eux, et tenant lieu de programme électoral » (Règlement de la Chambre des députés dans la version modifiée le 4 mars 1932, art. 12, al. 4). De même l'art 19, al. 2. du Règlement actuel de l'Assemblée nationale.

<sup>86</sup> Hudemann en a publié plusieurs, p. 367-395.

officiels et plus généralement dans la vie politique de l'époque ? Un travail approfondi permet d'établir que ce rôle fut considérable. On peut tenter de le montrer de manière synthétique.

## 1. Les groupes parlementaires et la formation des gouvernements

Contrairement à l'image habituellement véhiculée, le parlementarisme pratiqué à l'aube de la III<sup>e</sup> République ne se jouait pas seulement entre des personnalités et le monde informe, excessivement fluide et mouvant de tendances politiques approximatives. On peut observer que la référence aux groupes et même leur rôle actif dans la constitution des gouvernements ont été essentiels dès l'Assemblée nationale.

Certes, ce ne fut pas encore vraiment le cas sous le gouvernement de Thiers, initialement transpartis et largement à la main de son orgueilleux chef. Toutefois, à mesure que les groupes de l'Assemblée se structuraient et que le conflit avec la majorité monarchiste devenait plus tangible, Thiers procéda le 18 mai 1873 à un remaniement du cabinet faisant entrer trois membres du nouveau groupe des Républicains conservateurs<sup>87</sup>, afin de ramener à lui cette dissidence du Centre gauche, ainsi qu'un député du groupe Centre droit, Fourtou, dans l'espoir de regagner quelques soutiens de ce côté.

Sous la présidence de Mac-Mahon (à partir de mai 1873), tous les cabinets feront l'objet d'un minutieux dosage élaboré selon l'équilibre des groupes parlementaires de la majorité conservatrice.

Ainsi le premier cabinet de Broglie comprend trois députés du Centre droit (Broglie, Beulé, Batbie), deux de la Réunion Colbert (Ernoul, Dompierre d'Hornoy), un des Chevau-légers (La Bouillerie), un membre du groupe Target (Deseilligny), un député proche (sans être officiellement membre) de l'Appel au peuple (Magne), tout comme le seul non-parlementaire (le Général Du Barail à la guerre). On observera que le subtil équilibre entre Orléanistes (quatre, dont un ancien Centre gauche), Légitimistes (trois) et Bonapartistes (deux) est soigneusement respecté<sup>88</sup>. Il est avéré que ces députés se considéraient comme les représentants de leur groupe dans le cabinet<sup>89</sup>.

L'échec de la restauration monarchique et l'adoption, comme palliatif, du septennat présidentiel (pour Mac-Mahon) représenta un tournant pour cette coalition dite de l'ordre moral, nécessitant un remaniement. Entre le 19 novembre 1873 (adoption du septennat) et le 26 mai (formation du nouveau cabinet), d'intenses discussions eurent lieu entre de Broglie et les groupes. Sollicité pour entrer dans le cabinet, le duc Decazes (vice-président du groupe Centre droit) posa comme condition l'adoption du programme du Centre droit, ce que récusèrent les représentants de l'extrême droite. Broglie démissionna et fut chargé de former un nouveau cabinet sans les Chevau-légers ; il compensa leur défection par l'entrée d'un troisième légitimiste appartenant à la Réunion Colbert<sup>90</sup>. Mais l'absence de membre de l'extrême droite signifiait la chute programmée du cabinet, qui arriva en mai 1874.

Le même soin à veiller à la représentation précise des groupes de la majorité centriste et conservatrice marquera la composition des cabinets Cissey (mai 1874) et Buffet (mars 1875)<sup>91</sup>. Par quoi l'on voit que la pratique que l'on qualifierait de nos jours de

<sup>87</sup> Dont son président, Casimir-Perier, qui revendiqua justement son appartenance au groupe dans la séance du 24 mai 1873 (cf. supra)

<sup>88</sup> Le journal *Le Temps* (du 27 mai 1873) remarqua ce passage à « la notion plus neuve des cabinets proportionnels ».

<sup>89</sup> Hudemann, p. 155. De même dans les correspondances ou les mémoires (par ex. A. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 259).

<sup>90</sup> Broglie chercha en outre à asseoir son assise en ajoutant (innovation notable) quatre sous-secrétaires d'Etat dont un membre de la Réunion Colbert et un ancien des Républicains conservateurs (léger signe d'ouverture vers le Centre gauche).

<sup>91</sup> Détails dans Hudemann, p. 159-167.

"partitocratique" n'a pas été inaugurée par les républicains de gauche mais bien par des forces de droite et du centre monarchistes.

## 2. Le rôle dans les opérations internes de l'Assemblée

### a) Les élections aux instances de l'Assemblée et autres opérations désinformatives

Dès le printemps 1871, les groupes ont commencé à jouer un rôle majeur dans les élections internes à l'Assemblée. Leur influence s'est accrue continuellement et ils en sont venus à dominer totalement les processus, tantôt par des négociations préalables entre leurs bureaux respectifs pour parvenir à des listes uniques, tantôt par l'établissement de listes concurrentes ratifiées par un vote de l'Assemblée en séance plénière. Les candidatures isolées devenaient vouées à l'échec.

Ce rôle est avéré pour le Bureau de l'Assemblée dès le renouvellement de mai 1871, plus encore à partir de celui de décembre de la même année, qui montre que le Centre gauche tendait déjà à s'entendre avec les deux autres groupes de gauche plutôt qu'avec le Centre droit<sup>92</sup>. A partir du printemps 1872, ce processus a pu être reconstitué en détail<sup>93</sup>.

Il en a été de même pour la composition de la plupart des commissions qu'a pu constituer, au cas par cas, l'Assemblée. Formellement, les commissaires pouvaient être désignés de deux manières<sup>94</sup> : tantôt par les bureaux (sections) de l'Assemblée, lesquels étaient renouvelés chaque mois par tirage au sort, donc composés de manière tout à fait aléatoire (ce système remontait à l'Assemblée constituante et avait survécu), chaque bureau désignant, à la majorité, plusieurs membres ; tantôt au scrutin de liste par un vote de l'Assemblée toute entière. Dans les deux cas, les groupes ont préparé les scrutins, soit en s'entendant pour proposer les mêmes candidats par bureau, soit en proposant une liste unique en séance plénière (la gauche se sachant minoritaire, s'abstenant). L'analyse des différentes élections montre l'ampleur des négociations entre groupes et les résultats très largement conformes à ces choix préalables<sup>95</sup>.

De même pour des élections spécifiques auxquelles l'Assemblée dut parfois procéder. Ainsi pour l'élection des conseillers d'Etat en vertu de la loi du 24 mai 1872<sup>96</sup> ou bien encore l'élection des sénateurs inamovibles en décembre 1875 en vertu de l'article 5 de la loi du 24 février, qui donna lieu à un épisode célèbre et dramatique (la conjonction des gauches, de l'extrême-droite et des bonapartistes fit échouer la plupart des candidatures préparées par le centre droit), hypothéquant l'avenir de la majorité conservatrice au Sénat et de la « république des ducs »<sup>97</sup>.

<sup>92</sup> *Le Figaro*, 6 décembre 1871.

<sup>93</sup> Hudemann, p. 218-220. Un autre exemple relaté par la presse, v. *Le Journal des débats*, 2 et 3 décembre 1874.

<sup>94</sup> E. Pierre, *Traité de droit politique, électoral et parlementaire*, rééd. Loysel, 1989, t. II, n°739.

<sup>95</sup> Hudemann, p. 223-258. Un exemple : « Hier, pendant la séance, les bureaux de toutes les réunions parlementaires, sauf la réunion Saint-Marc Girardin, se sont réunis dans une des salles du château pour s'entendre sur la composition de la commission de permanence. C'était le résultat d'une démarche de la gauche et du centre gauche que nous racontions hier. Chaque bureau apportait une liste de candidats. Il a été décidé que cette réunion générale fixerait seulement la proposition de membres de la commission qui doit représenter chaque groupe de députés, et qu'ensuite on laisserait aux diverses réunions le soin de choisir leurs représentants, qui seraient acceptés de droit par les autres. La liste ainsi arrêtée d'un commun accord, serait votée sans discussion. » (*Le Journal des débats*, 14 septembre 1871)

<sup>96</sup> Au lieu des propositions qui devaient être faites par une commission ad hoc de l'Assemblée, les groupes de droite, faute d'accord avec ceux de la gauche, établirent une liste accompagnée de bulletins imprimés sous la mention *Liste des candidats aux fonctions de conseillers d'Etat en service ordinaire, proposée par la réunion Saint-Marc Girardin et celle des Réservoirs. Bulletin de vote*.

<sup>97</sup> Pour l'occasion, l'Assemblée décida que la double appartenance serait interdite. V. J.-M. Mayeur, A. Corbin (dir.), *Les immortels du Sénat 1875-1918*, Publications de la Sorbonne, 1995 ; Hudemann, p. 242-252.

### b) Les initiatives législatives

Concurremment aux initiatives émanant du gouvernement (comme, par exemple, le projet de loi de 1872 sur le Conseil d'Etat), de nombreuses propositions de loi ont émané des députés. Et plus encore, des groupes, en particulier les textes les plus politiques. Pour nombre d'entre eux, il a été possible de reconstituer le processus d'élaboration du texte, mettant ainsi à jour l'ampleur du travail effectué au sein des groupes.

On peut prendre l'exemple de la « Loi Rivet » du 31 août 1871, sorte de « petite constitution », qui, entre autres, accorde le titre de président de la République à Thiers. Malgré le nom qui l'a popularisée, il s'agissait en réalité d'une proposition de loi collective. Elle remonte à une initiative de la Réunion Feray en mai-juin 1871, initialement couplée avec l'abrogation des lois d'exil des princes. Elle fut suspendue puis reprise à l'initiative du groupe Centre gauche (dont Rivet était à ce moment le président)<sup>98</sup>. Elle fut soumise au centre droit, tandis que, de son côté, le groupe GR proposait un compromis. D'intenses débats dans les groupes et des tractations furent menées, qui aboutirent à une nouvelle proposition de loi du groupe Centre gauche, qu'examina une réunion plénière des droites (le Cercle Réservoirs, le Centre droit et même quelques députés centre gauche, sous la présidence de l'orléaniste Vitet, qui était le rapporteur de l'Assemblée). Le texte finalement adopté, fort différent de la proposition initiale, était conforme à la volonté des groupes de droite<sup>99</sup>.

De même la loi du 20 novembre 1873 instituant le septennat présidentiel pour Mac-Mahon. Elle résulte formellement non pas d'un projet de loi du cabinet (quoique l'idée ait incontestablement été suscitée par le vice-président du conseil, le duc de Broglie) mais d'une proposition de loi écrite par le groupe Centre droit, approuvée par celui de la droite modérée et même par les Chevau-Légers, déposée le 5 novembre par Changarnier et soutenue par 242 signatures (elle prévoyait un mandat de dix ans, sans mention du titre de président). La commission de l'Assemblée (accidentellement dominée par les gauches) proposa de l'amender en réduisant le mandat à cinq ans (solution débattue dans les groupes CG et GR). Un compromis fut trouvé pour transiger à sept ans à la suite d'un accord approuvé par les groupes Centre droit, Colbert et Centre gauche.

De même encore, la célèbre « proposition Casimir-Perier » de juin 1874 reconnaissant la forme républicaine avait en fait été élaborée par un comité du groupe Centre gauche puis acceptée par le groupe Gauche républicaine. Elle avait suscité une contre-proposition La Rochefoucauld au nom du groupe des Chevau-légers<sup>100</sup>. Les deux propositions échouèrent de justesse du fait notamment de l'opposition du Centre droit.

Sans doute, le plus que célèbre « amendement Wallon » (30 décembre 1875) qui, finalement, donna le signal du basculement d'une petite frange des orléanistes vers la confirmation de la République, était le fruit d'une initiative personnelle de ce député alors non inscrit mais actif et proche de l'aile gauche du centre droit. Et la suite du processus d'élaboration des lois constitutionnelles, passablement complexe, fit apparaître une certaine dislocation des lignes partisanes. Pour autant, les groupes continuèrent à examiner et discuter les différentes propositions et amendements et l'on sait l'importance des négociations secrètes que menèrent les groupes centristes et de gauche pour aboutir au résultat final.

### c) Autres incidents de la vie parlementaire

Le rôle des groupes est également avéré de manière générale pour la préparation des séances, en particulier quels orateurs porteront la parole du groupe en séance. Les députés devaient alors s'inscrire auprès de la présidence.

<sup>98</sup> *Le Journal des débats*, 12 août 1871.

<sup>99</sup> Vinols (*op. cit.*, p. 111-114) raconte la réunion des Chevau-légers en mars 1873 avant la discussion sur la proposition de loi qui donnera la « Constitution de Broglie ».

<sup>100</sup> Hudemann, p. 201-203.

Un exemple éloquent rapporté par la presse, à propos de la proposition Rivet : « Vendredi soir [11 août 1871], sur l'avis que le dépôt était imminent, la réunion des Réservoirs, à l'unanimité, et la réunion Saint-Marc Girardin moins quelques voix, avaient renouvelé leur résolution de repousser toute demande d'urgence. Les rôles étaient même distribués, et deux membres (...), MM. Ernoul et de Lavergne, devaient parler. (...) On a dû, comme il arrive souvent, changer de tactique sur le champ de bataille. Les déclarations de M. Thiers aggravaient singulièrement la portée d'un vote contraire, et surtout la proposition de M. Adnet, émanée à l'improviste d'un groupe de la droite qui demandait l'urgence, changeait les conditions du vote. (...) C'est pour s'entendre sur ce que l'on devait faire dans cette nouvelle situation que M. le duc de Bissacia a demandé une suspension de la séance. Aussitôt la séance suspendue, les membres de la réunion des Réservoirs, de celle de M. Saint Marc-Girardin et les députés isolés de la majorité se sont réunis très nombreux dans la salle du 11<sup>e</sup> bureau. Il n'y avait pas un moment à perdre : il fallait décider en un quart d'heure si on allait engager la lutte contre M. Thiers et braver une crise terrible. (...) M. Moulin prit le premier la parole pour ramener la majorité à des idées plus conciliantes et l'engager à voter l'urgence. Parlèrent dans le même sens (...) MM. Vitet, de Broglie (...), Buffet et d'Audiffret-Pasquier. La réunion fut promptement convaincue par la parole de ces grands patriotes. (...) C'est ainsi que la droite et le centre droit sont rentrés en séance avec un nouveau mot d'ordre et ont voté à l'unanimité l'urgence. »<sup>101</sup>  
On peut enfin signaler la décision du groupe du Centre droit de l'été 1871, décidant que les interpellations devront désormais être concertées en groupe<sup>102</sup>.

### 3. Les voies de concertation entre les groupes

Tout au long de la législature, les groupes, spécialement ceux ayant une proximité politique, ont mené une concertation intense, que ce soit par la transmission d'informations, des réunions entre leurs bureaux ou bien même des réunions plénières.

A droite, le Cercle des Réservoirs, après avoir constitué un embryon de groupe (plus proche, finalement, d'une réunion de type de la période antérieure à 1871) réunissant la quasi-totalité des députés monarchistes, a survécu à la dispersion en jouant précisément ce rôle de réunion de concertation entre l'extrême droite, la droite modérée et le centre droit<sup>103</sup>.

Le 29 décembre 1871, se tient « une conférence entre (...) la réunion des Réservoirs et la réunion dite Saint-Marc Girardin. Les deux centres et l'extrême droite y étaient représentés. On a discuté la question de savoir si les deux groupes qui composent la majorité de l'Assemblée devaient ou non fusionner. La question a été résolue négativement. Chacune des réunions conservera son indépendance. Seulement, il a été décidé que, dans toutes les occasions graves, on aborderait en même temps les mêmes sujets, pour prendre des décisions, et que ces décisions seraient mutuellement communiquées par les soins des deux bureaux. »<sup>104</sup>  
C'est aussi une délégation des groupes de la majorité monarchiste qui se présenta chez Thiers le 20 juin 1872 pour protester contre sa politique jugée trop indulgente envers les radicaux (la « manifestation des bonnets à poil »)<sup>105</sup>.

A l'été 1873, au moment où l'entreprise de restauration monarchique fut tentée de manière énergique, s'ouvrit un processus où les groupes de cette sensibilité jouèrent un rôle moteur.

<sup>101</sup> *Le constitutionnel*, 16-17 août 1871.

<sup>102</sup> Hudemann, p. 80.

<sup>103</sup> Hudemann, p. 55-58. Le 11 août 1871, les trois groupes de droite avaient décidé de composer un bureau de douze membres « destiné à défendre les intérêts communs, à prendre les décisions dans un moment critique, et enfin à faire un contre-projet à celui des groupes de gauche, (...) une sorte de commission exécutive de la droite » (*Le Gaulois*, 13 août 1871).

<sup>104</sup> *Le Figaro*, 30 décembre 1871.

<sup>105</sup> G. Hanotaux, *op. cit.*, p. 470-474.

Pour l'occasion, le groupe Pradié s'affirma comme une quatrième formation (ce qui permettait d'intégrer des députés monarchistes non affiliés à l'un des trois grands groupes). Les quatre groupes instituent une délégation appelée comité des neuf (deux par groupe avec Changarnier comme président)<sup>106</sup>.

La gauche ne fut pas en reste. Non seulement elle tint des réunions plénières à plusieurs reprises<sup>107</sup> mais institua un comité de liaison à partir de 1872, surnommé ironiquement « les douze apôtres », qui s'est d'ailleurs maintenu à la Chambre des députés entre 1876 et 1879<sup>108</sup>. En d'autres occasions, la concertation était le fait des bureaux des groupes (tant à gauche qu'à droite).

#### 4. La discipline de vote

La question que l'on a spontanément tendance à se poser pour évaluer la réalité et la consistance des groupes parlementaires est celle de la discipline de vote, qui traduit l'effet (ou l'absence d'effet) de la coordination de parlementaires dotés par définition d'un mandat représentatif libre.

L'étude des scrutins publics à la tribune répertoriés (par le compte rendu des séances publié au Journal officiel — ce qui ne couvre évidemment pas tous les scrutins opérés à l'Assemblée) qu'a effectuée R. Hudemann a permis à celui-ci d'établir que la discipline de vote atteignait 83% en moyenne pour les grands groupes (elle est un peu inférieure pour le Centre gauche et l'Appel au peuple). Ce chiffre est élevé. Il n'apparaît pas inférieur à la discipline de vote des groupes consacrés par le Règlement de la Chambre des députés en 1910. Certes, pas plus à l'Assemblée de 1871 que dans les chambres d'après 1910, les députés n'étaient des automates. Les dissidences, d'un scrutin à l'autre, ont toujours existé. Il n'empêche que l'on peut constater une réelle tendance au respect des positions collectives suscitées par les groupes dès 1871-1875.

Un exemple de discipline élevée peut être repéré sur l'un des votes les plus politiques de la période, l'ordre du jour Ernoul qui renverse Thiers le 25 mai 1873 :

Inscrits : 733 -- Votants 704 (la majorité absolue étant de 353 voix)

Pour : 360 -- Contre : 344 -- Abstentions : 14 -- Députés en congé : 13

Si l'on laisse de côté les députés en congé, le résultat du scrutin par groupe est le suivant :

Groupe	Pour	Contre	Abstention
UR (38)	1	37	0
UR-GR (58)	0	58	0
GR (95)	0	95	0
UR-GR-CG (1)	0	1	0
GR-CG (36)	0	35	1
CG (83)	1	78	4
CG-CD (7)	2	4	1
CD (119)	109	9	1
CD-Col (24)	24	0	0
Col (57)	56	0	1
Col-CL (13)	13	0	0
CL (64)	62	0	2

<sup>106</sup> Sur les détails du processus, v. Hudemann, p. 185-194.

<sup>107</sup> Ainsi celle du 2 juillet 1875 (Hudemann, p. 380).

<sup>108</sup> Hudemann, p. 43. Initialement, le comité comprenait : Cochery, Léon de Maleville, Marcère et Bardoux (CG), Billot, Duclerc, Fourcand, Leblond et Le Royer (GR), Edmond Adam, Lepère et Scheurer-Kestner (UR). Tous appartenaient au comité directeur de leur groupe.

AP-CD (3)	3	0	0
AP (21)	21	0	0
CL-CD (1)	1	0	0
NI (100)	67	27	6

Les groupes de droite avaient soigneusement préparé la chute de Thiers dans les jours précédents et même si le nombre élevé de non inscrits était un facteur d'incertitude, il n'en demeure pas moins que le vote des députés affiliés à un groupe fut caractérisé par une grande cohérence. Sans doute, tel ne pouvait être le cas systématiquement, pour tous les types de sujet, loin s'en faut. Néanmoins, les consignes de vote émanant des groupes contribuèrent généralement à donner une certaine prévisibilité aux scrutins majeurs.

## D. Appréciation d'ensemble

Tout en faisant la part des choses et en gardant à l'esprit les spécificités de la vie parlementaire de l'époque, les groupes politiques, véritables groupes parlementaires tels que le droit les consacra plus tard, furent donc bien une réalité à l'Assemblée nationale de 1871 à 1875. Il est particulièrement remarquable que ce soit sous cette assemblée en quelque sorte improvisée que ce véritable tournant de l'organisation parlementaire français se soit réalisé.

Peut-être peut-on l'expliquer entre autres par le fait qu'existaient dans cette assemblée une certaine cohérence de positionnement (malgré les flottements) : il y avait bien deux ou trois nuances à gauche, trois à droite auxquels s'ajoutent les Bonapartistes, les hésitations de certains députés centristes étant en elles-mêmes significatives d'une hésitation sur la priorité à accorder aux enjeux de l'époque (entre monarchie et république, entre union conservatrice ou union des centres).

Certes, l'avènement de véritables groupes entraînait en tension avec la conception individualiste du mandat de député qui remontait aux débuts de la Révolution, comme l'illustre ce passage des souvenirs d'un député d'extrême droite, Vinols de Montfleury, racontant rétrospectivement un épisode confus de la vie parlementaire de novembre 1873 et concluant : « On se demande, en voyant cela, à quoi servaient les réunions parlementaires puisqu'on y étudiait pas les propositions de loi, de manière à les produire à temps. C'est qu'il faut le dire en gémissant, dans ces réunions où le collectivisme aurait dû tout faire, c'est l'individualisme qui était seul agissant. Dans le parti conservateur surtout, pourquoi ne pas l'avouer, on est jaloux les uns des autres ; chacun veut faire à lui seul sa proposition pour en avoir seul l'honneur et le profit, et ce sont toujours celles des plus actifs, des plus intrigants, des plus ambitieux qui ont la préférence (...) »<sup>109</sup>. Mais, quoique inévitablement imparfaite, l'activité des groupes était désormais une réalité.

## II. L'importance continue des groupes entre 1876 et 1910

La vie intense des groupes parlementaires sous l'Assemblée nationale aurait pu être sans lendemain. Tel ne fut pas le cas. Les chambres instituées par les lois constitutionnelles de 1875 vont continuer à être structurées de manière importante (pour ne pas dire : décisive) par les groupes politiques, selon des méthodes tout à fait comparables à ce qui avait été inventé dans l'assemblée fondatrice de la III<sup>e</sup> République. La reconnaissance des groupes par le

---

<sup>109</sup> *Op. cit.*, p. 159-160.

règlement de la Chambre des députés en 1910 ne fait qu'officialiser ce qui était déjà bien enraciné.

## A. La multiplication des groupes parlementaires de la mouvance républicaine

Cette histoire reste mal connue car les sources n'ont pas été exploitées de façon poussée<sup>110</sup>. Il ne peut être question de se livrer ici à ce qui serait un travail de très longue haleine. Tout au plus peut-on tenter une esquisse de synthèse et livrer quelques illustrations.

Premier constat : toutes les chambres de 1876 à 1910 comportaient des groupes (jamais moins de six, souvent entre huit et dix à la Chambre, un peu moins au Sénat)<sup>111</sup>. La part la plus intéressante concerne évidemment le camp républicain, désormais toujours largement majoritaire à partir de 1876 à la Chambre et de 1879 au Sénat.

Il y a lieu de signaler le nouvel échec (après celui de 1871) de Gambetta pour faire fusionner les trois groupes républicains en 1876<sup>112</sup>, qui fut gros de conséquences pour la suite. Cela ne s'expliquait pas uniquement par des rivalités de personnes et des ambitions individuelles, mais bien par le choix de privilégier les nuances internes au « parti » républicain. Jules Ferry la justifia en ces termes : « L'union des gauches (...), fallait-il pour la réaliser aller jusqu'à la fusion ? Nous ne l'avons pas cru. Nous avons pensé (...) qu'une tactique éprouvée vaut mieux qu'une expérience à faire, en un mot que pour rester unis, vraiment unis, unis sans trompe-l'œil et sans réticences, le vrai moyen est de demeurer distincts. (...) La discipline, sans laquelle le système parlementaire n'est que hasard et anarchie ne s'apprend et ne se consolide que dans des groupes séparés, unités en assemblées homogènes de composition »<sup>113</sup>. Gambetta temporisa avant finalement de reconstituer le groupe Union républicaine (16-17 juin) afin, expliqua le député Lepère, élu président du groupe, de « donner un organe aux nombreux députés républicains n'appartenant à aucune réunion, au point de vue des relations et négociations avec les deux autres groupes de gauche »<sup>114</sup>. Mais une fraction intransigeante se manifesta et fonda juste après un groupe autonome, l'Extrême Gauche, sous la présidence de Louis Blanc (30 juin) et fort de vingt-cinq membres (huit étant également à l'UR)<sup>115</sup>. Le combat des républicains au moment de la crise du 16 mai 1877 jusqu'aux élections d'octobre poussa les groupes à faire bloc, mais ils ne mirent pas pour autant fin à leurs divisions. Bien plus, après les élections de 1881, non seulement le groupe Extrême gauche se maintint mais une nouvelle dissidence interne à l'UR intervint avec la création du groupe Gauche radicale en 1881, qui contestera le leadership de Gambetta, contribuant à sceller l'échec de celui-ci. Par la suite, Jules Ferry et d'autres parviendront à gouverner tant bien que mal mais dans une configuration complexe que la multiplicité des groupes reflétait en même temps qu'elle les

<sup>110</sup> La presse de l'époque contient énormément d'informations sur la vie parlementaire en général et l'activité des groupes en particulier. Mais il serait impératif de croiser ces sources avec des archives privées de personnalités politiques. Gilles Le Béguec, « La constitution des groupes parlementaires. Questions de méthode », in Claire Andrieu, G. Le Béguec, D. Tartakowsky (dir.), *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Presses de la Sorbonne, 2001, p 183-210.

<sup>111</sup> Une tentative de synthèse mais avec d'importantes erreurs et lacunes : A. Bomier-Landowski, « Les groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et de la Chambre des députés de 1871 à 1940 », in F. Goguel, G. Dupeux, *Sociologie électorale. Esquisse d'un bilan*, Cahiers de la FNSP, n°26, 1951, p. 75-89. Un périodique, *l'Annuaire du Parlement, dont une nouvelle série couvre la période 1901-1913 donne des listes complètes des groupes en début de chaque année*.

<sup>112</sup> J. Grévy, *op. cit.*, p. 228-231.

<sup>113</sup> Discours publié dans *Le Temps*, 21 mars 1876.

<sup>114</sup> *Le Temps*, 18 juin 1876.

<sup>115</sup> J. Grévy, *ibid.* et Christoph Schober, « Union - Réunion - Désunion. Der Fraktionsbildungsprozess und das "loi des maires" in der Chambre des députés von 1876 », *Francia*, n°22 (3), 1985, p. 1-22.

entretenait. Les reclassements et mutations dans le champ des groupes républicains furent nombreux après 1882 : fusion du groupe Centre gauche et de la Gauche républicaine dans une Union démocratique en 1882, réunion des anciens gambettistes avec les amis de Ferry dans un groupe Union des gauches en 1885, devenu groupe des républicains de gouvernement en 1893 puis groupe des républicains progressistes en 1898. Mais ces regroupements susciterent sans cesse de nouvelles dissidences, manifestées par l'apparition de groupes intermédiaires entre l'extrême gauche radicale et les « républicains de gouvernement » (surnommés opportunistes), offrant un tableau très difficile à reconstituer avec exactitude<sup>116</sup>. La double appartenance resta, semble-t-il, assez largement pratiquée<sup>117</sup> jusqu'en 1910 si bien que tout un dégradé de nuances trouvait à s'exprimer au sein de la mouvance républicaine.

La philosophie de l'organisation politique interne aux chambres de la III<sup>e</sup> République peut être illustrée par cet extrait de presse relatif au groupe principal de la majorité opportuniste de la troisième législature (1881-85) <sup>118</sup> :

### *Groupes et sous-groupes*

*Quel sera l'effectif du nouveau groupe qui s'est baptisé hier d'Union démocratique<sup>119</sup> et qui va devenir le centre de la Chambre ? (...) Les 80 députés qui se sont réunis au Palais-Bourbon dans l'ancienne salle des gardes n'ont fait que jeter les bases de leur accord. Ils ont nommé une commission de sept membres chargés d'élaborer un programme.*

*Déclaration du président de la réunion, M. Noirot :*

*"(...) les nombreux députés ayant appartenu à la majorité républicaine de l'ancienne Chambre des députés ne pouvaient rester plus longtemps à l'état d'isolement dans lequel ils ont vécu jusqu'à ce jour. (...)*

*Nous croyons pouvoir nous dispenser de refaire devant vous la théorie des groupes, et il nous semble tout à fait inutile de discuter en ce moment la question de savoir s'il vaut mieux que la majorité républicaine soit divisée en plusieurs fractions ou soit réunie.*

*Les faits se sont chargés de résoudre ce problème et il n'y a plus lieu d'y revenir.*

*Depuis le commencement de la législature, plusieurs groupes parlementaires se sont déjà fondés à côté de nous. Tout nous convie à les imiter et à nous constituer à notre tour. (...) L'expérience de chaque jour prouve combien il est nécessaire de préparer par une élaboration approfondie en dehors des séances publiques, les questions qui se débattent à la tribune et qui ne sont bien résolues qu'autant qu'elles ont été mûries par des discussions antérieures.*

*Ce ne sont pas des cercles d'amis qui peuvent faire ce travail considérable et remplacer les groupes parlementaires.*

*Ajoutez à cela l'avantage de pouvoir prendre des résolutions réfléchies dans les grands débats politiques où se trouvent si souvent engagés l'existence des cabinets et l'avenir du pays. Ils ont démontré jusqu'à l'évidence combien il était périlleux d'entrer en séance sans avoir prévu les incidents possibles et sans avoir pris aucune précaution pour assurer les résultats du vote. Ce n'est que dans un groupe permanent, fortement*

<sup>116</sup> S'il donne l'orientation politique générale des personnalités, le *Dictionnaire des parlementaires français* d'Adolphe Robert et Gaston Cougny (Edgar Bourloton, 1889-1891) n'est malheureusement pas totalement fiable ni précis sur l'appartenance aux groupes parlementaires.

<sup>117</sup> Le groupe Extrême gauche constitué en octobre 1881 prétendit dès décembre suivant être fermé, c'est-à-dire interdire l'appartenance multiple. Il resterait à déterminer si ce principe fut vraiment respecté.

<sup>118</sup> Article dans *Le Constitutionnel*, 5 février 1882 (p. 2).

<sup>119</sup> Il s'agit de la tendance qui existait de 1871 à 1881 sous l'appellation de Gauche républicaine (le groupe de Jules Ferry).

*organisé, ayant des réunions régulières et suivies, que de pareils résultats peuvent être atteints. (...)*

*C'est dans cette pensée que nous nous proposons de donner à notre groupe le titre d'union des gauches.<sup>[120]</sup>*

*Nous tenons à bien marquer ainsi que nous faisons appel sans restriction ni arrière-pensée à tous ceux de nos collègues républicains qui sont disposés à venir travailler et à discuter avec nous.*

*Si nous ne sommes pas toujours d'accord, nous saurons au moins les raisons qui nous divisent et nous avons la ferme confiance que le rapprochement, cette mise en commun de tous les efforts ne peut que profiter à l'autorité du Parlement et à la République.*

Les droites monarchistes et bonapartiste, perpétuellement minoritaires jusqu'à leur disparition vers 1919, restèrent elles aussi très divisées même si elles tenteront de faire cohabiter leurs groupes respectifs, notamment, et à diverses reprises, dans une « Union des droites » à partir de 1885, que l'on peut qualifier d'intergroupe, et qui tenta, sans grand succès, de mieux coordonner ses composantes. Par la suite, une frange de la droite ralliée à la République se détacha précisément par la formation de groupes parlementaires spécifiques : ainsi le groupe Droite républicaine fondé par l'ancien bonapartiste Raoul Duval en 1886, puis celui de la Droite indépendante (ou encore Droite constitutionnelle) de Jacques Piou (comptant 15 membres à partir de 1890), qui deviendra le groupe de l'Action libérale populaire en 1902. A droite comme à gauche, la période de 1889 à 1902 est particulièrement confuse, notamment du fait du Boulangisme, qui divisa les formations antérieures et du fait de la dispersion persistante des modérés.

## B. Organisation et action des groupes de 1876 à 1910

Les sources disponibles révèlent que les groupes de la période 1876-1910 étaient organisés de manière tout à fait comparable à leurs devanciers de 1871-1875 avec un président et un bureau, qui étaient renouvelés (du moins chez les républicains) une à deux fois par an, formule révélatrice de l'allergie des républicains contre l'autorité et leur refus radical de toute forme de leadership un peu important.

Comme en 1871-1875, les groupes républicains sont parvenus à compenser en partie leur dispersion par des méthodes de concertation régulières et, semble-t-il, relativement efficaces. Les bureaux des groupes ont visiblement continué à jouer un rôle majeur pour la préparation des nominations aux instances de la Chambre (présidence, bureau de la Chambre, commissions). L'examen attentif de la presse de l'époque permet, à défaut d'une exploitation poussée des archives privées, de relever les négociations systématiques qui eurent lieu à chaque session.

En certains cas, on recourut à des réunions plénières des membres des groupes. Il est notoire que tel fut régulièrement le cas pour préparer l'élection du président de la République par le Congrès (Assemblée nationale). La pratique fut inaugurée pour l'élection de Jules Grévy en 1877<sup>[121]</sup> et s'est poursuivie pour Sadi Carnot en décembre 1887, Casimir-Perier en juin

---

<sup>120</sup> En fait, le groupe prit finalement le nom d'Union démocratique. Ce n'est que sous la législature suivante que cette tendance dite "opportuniste" (ou des "républicains de gouvernement") choisit le nom d'Union des gauches, le 27 janvier 1886.

<sup>121</sup> J.-M. Mayeur, *Gambetta. La patrie et la République*, Fayard, 2008, p. 283.

1894<sup>122</sup>, Félix Faure en janvier 1895. Mais elle pouvait concerner également d'autres sujets et initiatives<sup>123</sup>.

La droite, durablement divisée entre monarchistes, bonapartistes et conservateurs indéterminés, tenta également de coordonner de manière plus poussée l'action de ses groupes en particulier sous la législature 1885-1889. Outre les réunions plénières<sup>124</sup>, la presse rapporte de manière détaillée la création d'un « Bureau des droites de la Chambre » en ces termes :

« Est créé un Secrétariat général des droites qui aura son siège, à partir du 1<sup>er</sup> mars, au 69 de la rue de l'université. Ce bureau comprendra deux services distincts : le secrétariat et le comité d'études parlementaires. (...)

Le secrétariat sera dirigé par le marquis d'Auray, ancien préfet. Il est chargé de tout ce qui concerne l'action politique des différents groupes, de leurs convocations, de leurs rapports entre eux et avec la presse, des impressions et des lettres de rappel à envoyer pour les séances importantes du Palais-Bourbon et des bureaux. Il est sous l'autorité des présidents des trois groupes conservateurs de la Chambre »<sup>125</sup>. La tourmente boulangiste bouleversa largement ce plan de bataille.

Il serait erroné de considérer comme anecdotique la présence des groupes dans les chambres de la III<sup>e</sup> République. On peut, à leur égard, déjà parler d'un « parlement de groupes » (quelque imparfait et instable qu'il ait pu être), pour reprendre le terme employé par la doctrine allemande au XX<sup>e</sup> siècle. Par contraste avec les parlements d'individualités des régimes antérieurs, ceux de la III<sup>e</sup> République étaient réellement structurés, même si c'était évidemment de façon plus souple qu'aujourd'hui. Mais les méthodes collectives de travail des élus et les processus de décision s'étaient véritablement « routinisés » (pour parler comme Max Weber), quoique avec une efficacité inégale<sup>126</sup>. Ce système culmine, en un sens, durant la période de la Délégation des gauches qui, combinée avec la conception française du parlementarisme (le « gouvernement par délégation parlementaire », selon le mot de Georges Burdeau), représente son paroxysme en même temps que ses limites intrinsèques.

Il convient d'abord de se demander dans quelle mesure les groupes ont pesé sur le choix des présidents du conseil et la composition des cabinets. La réponse appellerait des études minutieuses sur chaque cas mais on peut considérer que la multiplicité des groupes et leur choix (dès 1871 à gauche) de ne pas favoriser l'avènement de chefs véritables, furent des facteurs favorisant la marge de manœuvre du président de la République dont la compétence de nomination demeura substantielle malgré l'orientation fondamentalement moniste du système parlementaire après la crise de 1877. On sait comment Grévy parvint à écarter Gambetta entre 1879 et 1882, aidé en cela par la division de la majorité républicaine entre plusieurs groupes, et put inaugurer un rôle présidentiel d'orientation de la politique des cabinets en proportion avec la latitude que lui laissaient les groupes multiples<sup>127</sup>. Sous ce rapport, la nomination d'Emile Combes est révélatrice du lien existant avec la question des

<sup>122</sup> De leur côté, les droites firent de même cette année-là.

<sup>123</sup> Des exemples pour l'année 1885 dans : Bernard Lavergne, *Les deux présidences de Jules Grévy*, Paris, Fischbacher, 1966, p. 323-325.

<sup>124</sup> Ainsi le 15 novembre 1885. Cette fois, la questure de la Chambre refusa à la réunion de se tenir au Palais-Bourbon (salle des gardes), si bien qu'il fallut se réunir à l'hôtel Continental (*Le Figaro* du 14 novembre 1885). V. également le récit de celle du 25 janvier 1890.

<sup>125</sup> *Le Figaro*, 19 février 1886.

<sup>126</sup> L'un des meilleurs historiens de la période, Jean-Marie Mayeur, estime qu' « il n'est pas sûr que les critiques, formulées d'ordinaire au début du siècle, ou entre les deux guerres (...) valent pleinement pour la République opportuniste. On peut, au contraire, observer une certaine efficacité du travail parlementaire » (*La vie politique sous la Troisième République*, op. cit., p. 108).

<sup>127</sup> V. toutefois un exemple de l'activisme des trois groupes républicains après la chute du troisième cabinet Freycinet (*Le Figaro*, 7 décembre 1886).

groupes parlementaires puisqu'il présidait justement l'un de ceux-ci (au Sénat)<sup>128</sup>. Mais il faut compléter ce constat par l'esprit qui sous-tendait ce choix et que révèle de façon éloquente son prédécesseur, Waldeck-Rousseau, rapportant son entretien avec le Président de la République, Emile Loubet, au moment de quitter volontairement le pouvoir, le 13 mai 1902 : «... j'ai répondu qu'il y avait deux manières de concevoir un ministère. Le ministère où la tête domine et absorbe tout le reste. Je conviens que, dans cette direction, on ne trouve personne qui s'impose. Un ministère dont le chef est républicain de manière à rassurer également radicaux et progressistes, dont chaque membre est un chef d'emploi suffisant à sa tâche. Si les têtes sont rares, les membres sont nombreux. Dans ce cas, ce n'est pas le Premier ministre qui incarne la politique gouvernementale. C'est la politique moyenne résultant de la pondération de toutes les parties qui se traduit en lui. Il est un interprète respectable et respecté, non un leader qui conçoit et exécute dans la plénitude de sa liberté ». Waldeck ajoute : « J'ai laissé tomber le nom de Combes »<sup>129</sup>.

De nombreux documents attestent du fait que, conformément à la logique du gouvernement parlementaire, le cabinet et les groupes ont bien noué d'intenses relations, une concertation régulière et continue quoique difficilement perceptible de l'extérieur, spécialement dans une culture parlementaire valorisant l'aspect spectaculaire et théâtrale de la séance plénière de la chambre. Ce type de concertation a existé dès 1877 avec Jules Simon<sup>130</sup> et Dufaure<sup>131</sup>, mais également, d'une manière ou d'une autre, pour tous les présidents du conseil<sup>132</sup> ; cependant seules des études minutieuses permettraient de préciser leur ampleur<sup>133</sup>, leurs réussites mais aussi leurs échecs.

Les choses ont été sensiblement plus loin au début du siècle avec la célèbre Délégation des gauches (1902-1905), qui fut une instance de concertation en quelque sorte institutionnalisée (quoique pas plus officielle que les groupes eux-mêmes) entre les quatre groupes parlementaires composant le « bloc des gauches » victorieux aux élections de 1902, à savoir : les groupes Socialiste indépendant, Gauche radicale socialiste, Gauche radicale et Union démocratique.

Son rôle est avéré et le président du conseil, Combes, s'en est ainsi expliqué<sup>134</sup> : « Pendant la session parlementaire précédente, dans le courant de juin et après l'interpellation sur la fermeture des écoles congréganistes illégalement fondées, j'avais convoqué dans mon cabinet au ministère de l'intérieur les délégués des groupes de gauche pour leur exposer en détail, avec les développements minutieux qui ne peuvent trouver place que dans une réunion d'amis,

<sup>128</sup> « J'avais été désigné par Waldeck-Rousseau au Président de la République pour deux raisons. La majorité issue des nouvelles élections était radicale. Je présidais le groupe radical du Sénat. La tâche la plus immédiate et la plus urgente du nouveau cabinet consistait dans l'application de la loi des associations. j'avais été le président de la commission nommée pour étudier et faire adopter cette loi. » (*op. cit.*, p. 36). Et Combes d'ajouter qu'il avait été nommé à la tête de ladite commission sénatoriale par suite d'un concours de circonstances, « l'usage habituel » n'étant pas de désigner dans de telles fonctions un président de groupe (*op. cit.*, p. 36-37).

<sup>129</sup> Je dois cet extrait capital à Pierre Avril, texte qu'il cite dans ses *Essais sur les partis politiques*, 2<sup>e</sup> éd. Payot, 1990, p. 196.

<sup>130</sup> Simon « entreprend de réunir Place Beauvau, une fois par semaine, les bureaux des groupes républicains, mais ne réussit pas à leur imposer son autorité. Seules quelques réunions ont effectivement lieu » (J. Grévy, *op. cit.*, p. 307-308). *Le Figaro* du 22 janvier 1877 fait état d'une telle réunion.

<sup>131</sup> *Le constitutionnel* du 10 janvier 1879 : « Tous ces délégués ont été convoqués aujourd'hui à 4 heures chez M. Leblond et avant d'élaborer le projet d'un programme politique, ils ont résolu de conférer avec les membres du Cabinet pour connaître leurs résolutions. Cette entrevue aura probablement lieu demain et samedi, les délégués feront connaître au groupe qu'ils représentent les questions politiques sur lesquelles la majorité républicaine est d'accord avec le gouvernement et celles qui seraient de nature à provoquer un dissensitement ou un conflit. »

<sup>132</sup> Par exemple avec Jules Ferry (*Le Figaro* du 25 janvier 1884).

<sup>133</sup> V. par exemple le témoignage très instructif (quoique très orienté) du confident de Grévy, Bernard Lavergne, *Les deux présidences de Jules Grévy*, Paris, Fischbacher, 1966.

<sup>134</sup> E. Combes, *Mon ministère 1902-1905*, Plon, 1956, p. 58-59 et la note p. 278-279.

mon système de gouvernement en matière de direction parlementaire et mes résolutions en ce qui touchait aux congrégations.

Comme méthode gouvernementale, j'entendais associer étroitement les groupes de gauche à mon action ministérielle et ne conserver le pouvoir qu'après avoir obtenu d'eux l'assurance qu'ils entraient tout à fait dans mes vues, et je me réservais de les convoquer dans les circonstances délicates pour être bien certain que notre accord tenait toujours. L'opposition a critiqué cette méthode comme peu digne d'un homme d'Etat. Outre que les résultats acquis en ont démontré l'excellence, je la considère encore comme la seule qui soit sûre, la seule qui soit en parfaite harmonie avec le régime parlementaire lorsque la division de la majorité en groupes fait à l'homme d'Etat un peu prudent une obligation de se prémunir contre les dissidences fortuites.

Les délégués des groupes applaudirent unanimement à mon système et à mes vues »<sup>135</sup>.

Les excès et les turpitudes de Combes et de ses amis (l'affaire des fiches), condamnés par l'histoire, ont quelque peu brouillé la réflexion sur la problématique de cette « méthode de gouvernement » du point de vue du gouvernement parlementaire. Elle suscita dès l'époque de violentes critiques à droite (notamment celle de Charles Benoist<sup>136</sup>), où l'on vitupéra contre ce gouvernement parallèle ou occulte. Mais un observateur détaché de ce contexte particulier pourrait observer avec malice combien certains chefs de gouvernement de coalition d'aujourd'hui pratiquent une concertation avec les groupes parlementaires qui n'est peut-être pas si éloignée (*mutatis mutandis*) de la méthode combiste.

Quoi qu'il en soit, il reste que le Parlement français n'a pas attendu 1910 pour être structuré en groupes politiques. C'est bien parce qu'ils étaient déjà une réalité fondamentale qu'il a finalement paru nécessaire de les reconnaître dans le règlement. L'individualisme, la fluidité, la dispersion, l'indiscipline relatives de la vie parlementaire de la III<sup>e</sup> République sont incontestables, mais il serait erroné de penser que cela était incompatible avec une réelle activité des groupes parlementaires<sup>137</sup>. Pour autant, le refus du leadership (les groupes ont rarement été présidés par de véritables chefs politiques, mais plutôt des sous-chefs, si l'on ose dire), le lien encore lâche avec les organisations extra-parlementaires (il n'existe pas de véritables partis politiques avant 1901 en France), le rôle important du scrutin d'arrondissement pratiqué durant la période 1876-1910 (sauf en 1885), la conception française de la représentation, en somme, sont autant de facteurs freinant structurellement l'efficacité des groupes<sup>138</sup>. Mais pour prendre plus finement encore la mesure du phénomène, il faudrait mener des comparaisons soignées avec les comportements des députés, leur aptitude à l'action coordonnée, leur discipline de vote, dans les autres parlements occidentaux de la même époque<sup>139</sup>. Sans doute serait-on amené à nuancer le contraste habituellement fait entre la France avec son apparent chaos parlementaire et les autres parlements.

Armel Le Divellec

<sup>135</sup> E. Combes, *Mon ministère...*, op. cit., p. 58-59.

<sup>136</sup> Par ex. *Le Figaro* du 17 juin 1903.

<sup>137</sup> Dans un contexte sensiblement différent (notamment l'absence de gouvernement parlementaire), l'Allemagne connaissait sous l'Empire des groupes assez puissants. L'abbé Wetterlé a décrit, en exagérant quelque peu, leur organisation « militaire » et le poids considérable des chefs de groupe : *Les coulisses du Reichstag*, Bossard, 1918, p. 39-41 et p. 131.

<sup>138</sup> « Nous n'avons jamais su faire des élections de parti », regrettait Waldeck-Rousseau, disciple de Gambetta (cité par P. Avril, op. cit., p. 191).

<sup>139</sup> R. Hudemann, « Réflexions comparatives sur la structure du parlementarisme français », in Jean-Marie Mayeur, Jean-Pierre Chaline et Alain Corbin (dir.), *Les Parlementaires de la Troisième République*, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 451-459.